D’Energietransitioun bei sech doheem

Mouvement Ecologique & Klima-Agence

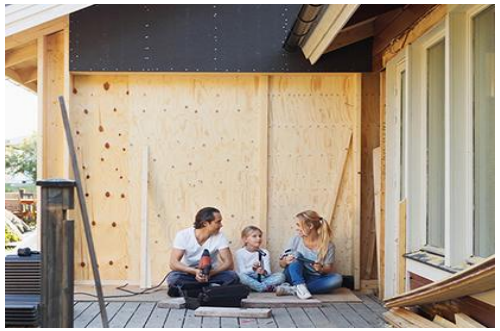
Webinaire 26/10/2026

Version du 26 octobre 2026

Cette présentation est susceptible d’évoluer et d’être mise à jour en fonction des évolutions

Accompagner les acteurs de la société sur le chemin de la protection du climat et de la transition énergétique

klima agence



Particuliers



Professionnels



Communes



Acteurs étatiques

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et de la Biodiversité

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Économie

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Logement et de
l'Aménagement du territoire

OAI
ORDRE DES ARCHITECTES
ET DES INGENIEURS-CONSEILS

CHAMBRE
DES MÉTIERS
LUXEMBOURG

Conseil indépendant et gratuit pour les particuliers
en partenariat avec le secteur communal

Demande de rendez-vous

8002 11 90

klima-agence.lu

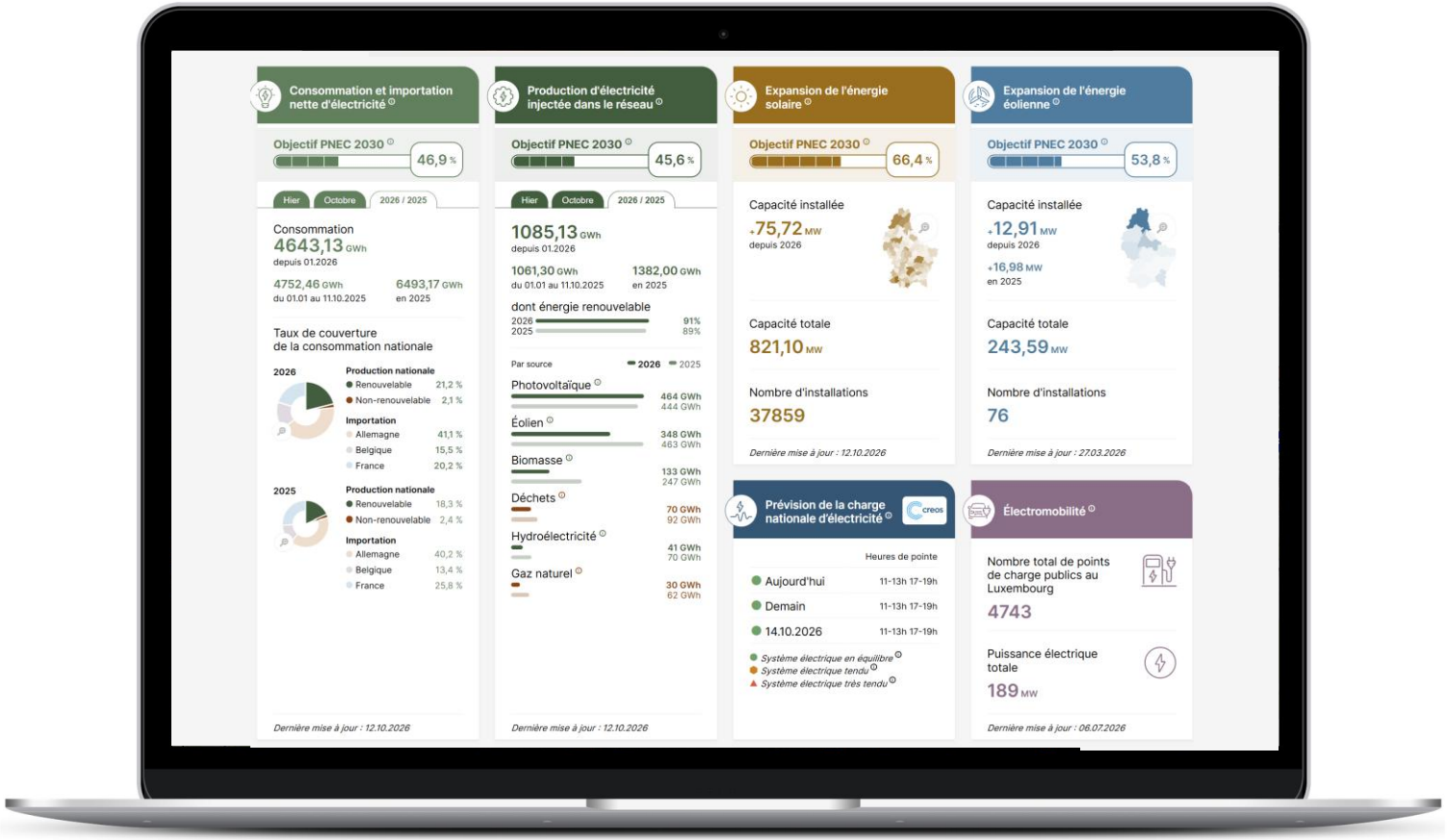
Le client a le choix entre un rendez-vous :

- à domicile
- par visio-conférence
- par téléphone
- dans les locaux de la commune
- dans les bureaux de Klima-Agence

Ce service est financé par Klima-Agence.



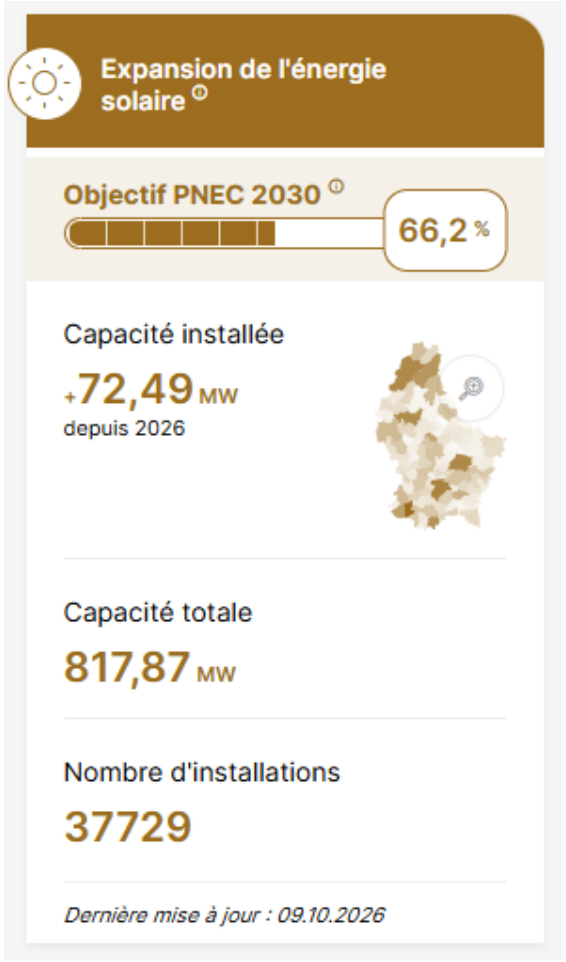
Objectifs nationaux - PNEC
Energieauer



energieauer.lu

Objectifs nationaux - PNEC
Energieauer

energieauer.lu

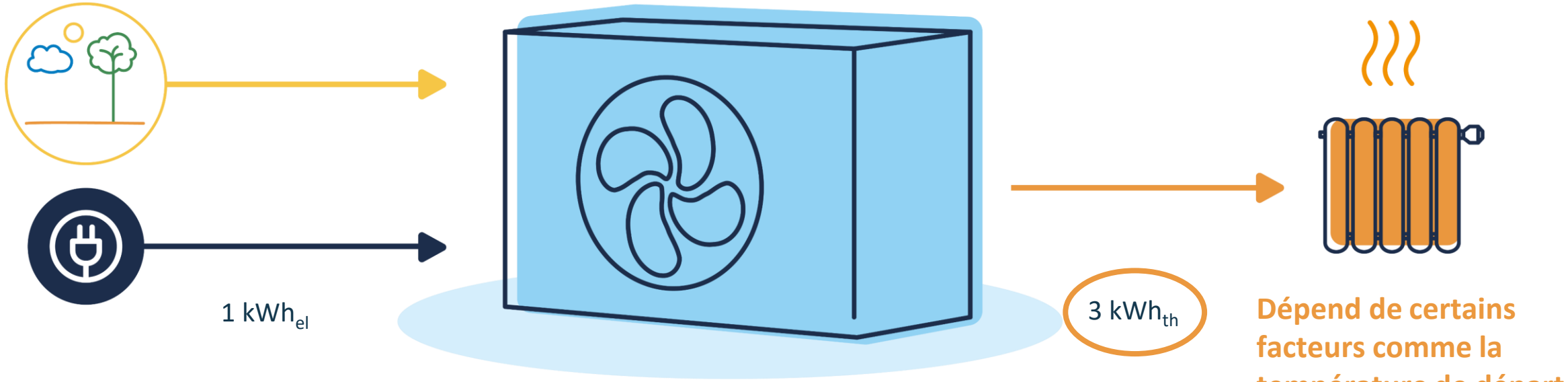




L’électrification : vers un avenir plus durable



Pompe à chaleur
Fonctionnement



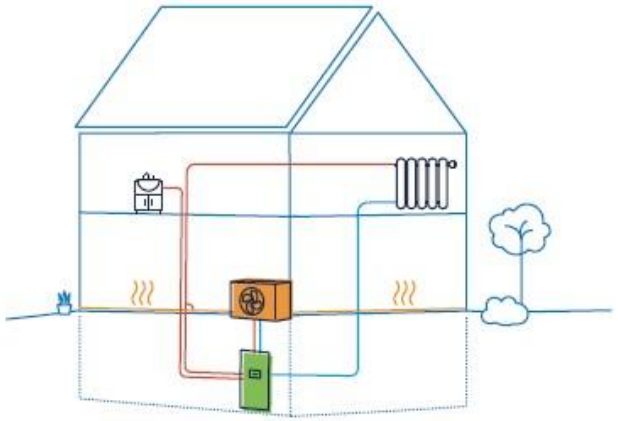
Dépend de certains facteurs comme la température de départ et le type de pompe à chaleur

$$\text{COP} = \frac{\text{Chaleur}}{\text{Électricité}}$$

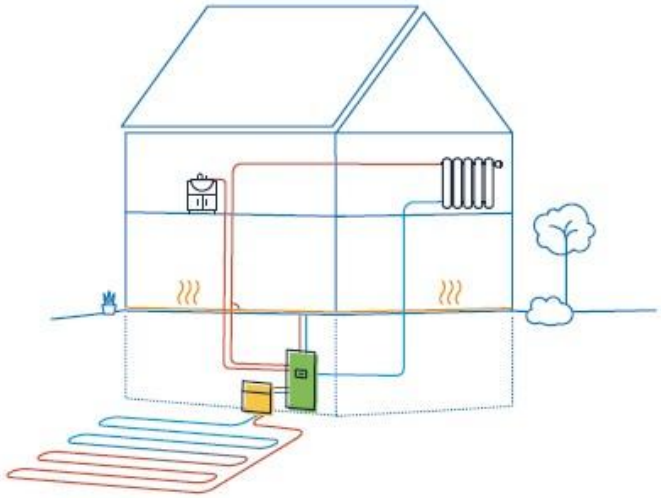
(**C**oefficient **O**f **P**erformance)

Pompe à chaleur
Types éligibles

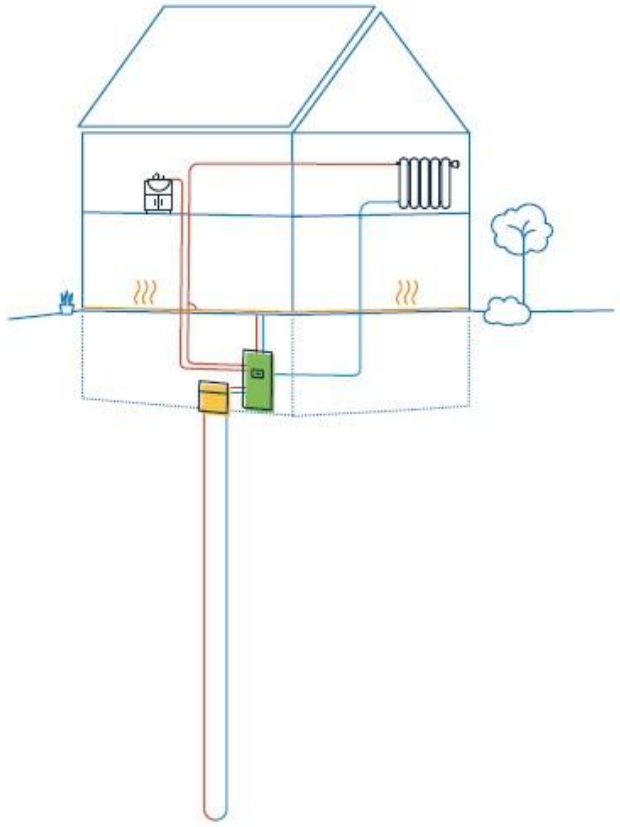
Pompe à chaleur
air - eau



Géothermie
collecteur horizontal



Géothermie
forage



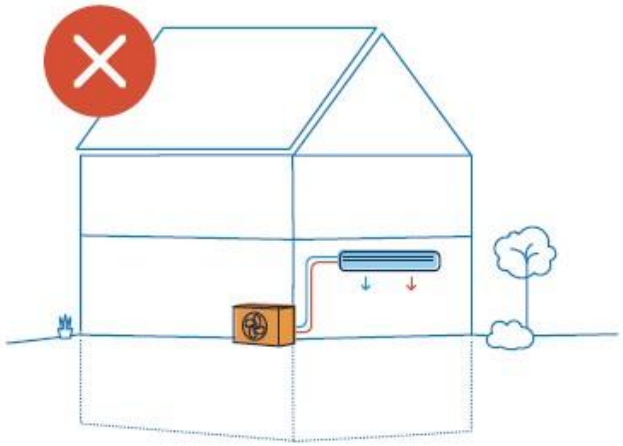
Pompe à chaleur
Types éligibles

Pompe à chaleur combinée à un accumulateur de chaleur latente et des collecteurs solaires thermique « Eisspeicher »

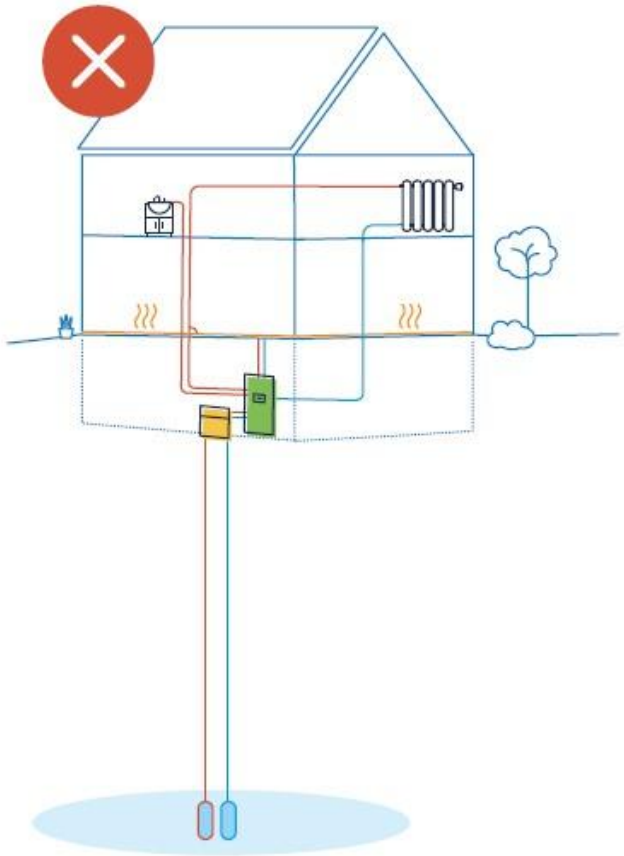


Pompe à chaleur
Types non éligibles

Pompe à chaleur
air - air



Pompe à chaleur
eau - eau



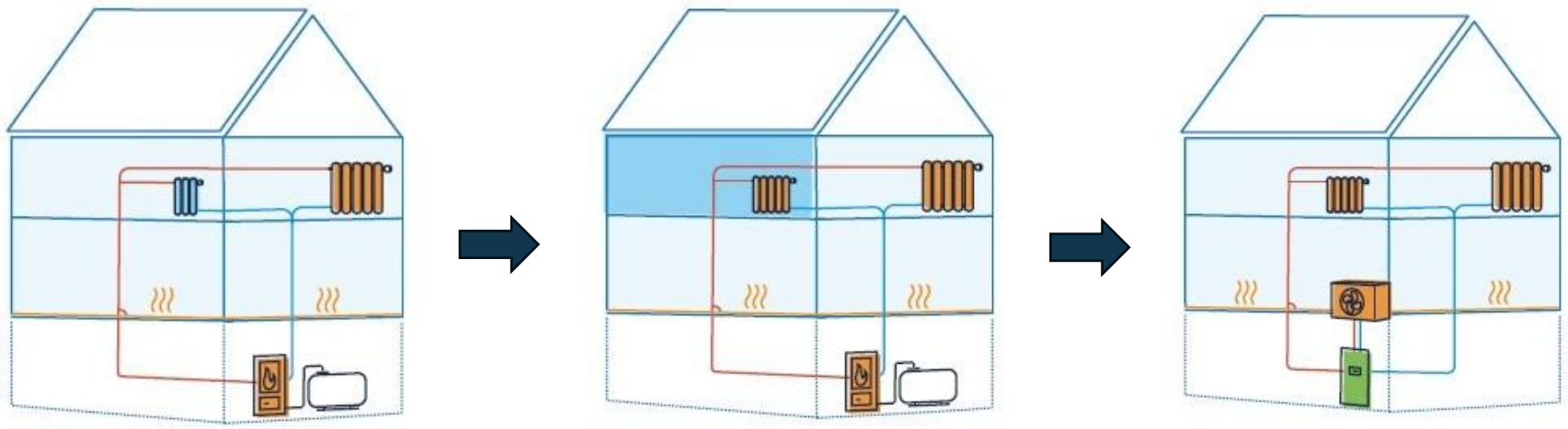
Pompe à chaleur
Faisabilité

Puis-je installer une pompe à chaleur chez moi ?

- Autorisation (commune, evt. ministère), surface nécessaire, coûts d'investissement, faisabilité technique,
- Température de depart :

< 55 °C = aucune mesure supplémentaire requise

> 55 °C = dans certaines ou dans toutes les pièces, des mesures doivent être prises pour réduire la température : isolation, remplacement des fenêtres et/ou des radiateurs, installation d'un système hybride



Pompe à chaleur air-eau
Montants

Klimabonus

klima agence



Pompe à chaleur air-eau	Montant
Maison unifamiliale existante	10.000 € avec remplacement - 4.000 € sans remplacement
Immeuble collectif existant	8.000 € par logement, max. 24.000 €, avec remplacement - 5.000 € sans remplacement
Maison unifamiliale neuf Immeuble collectif neuf	3.000 € 2.000 € / unité d'habitation, max. 10.000 €

+ 2.000 €
Bonus accord tripartite
Bâtiment existant

- Remplacement d'un chaudière alimentée au combustible fossile existante ou d'un chauffage électrique existant
- Il n'existe plus d'âge minimum pour le remplacement d'une ancienne chaudière
- Les pompes à chaleur hybrides comportant une part fossile ne sont plus subventionnées

NEW

Pompe à chaleur géothermique
Montants

Klimabonus

klima agence



Pompe à chaleur géothermique	Montant
Maison unifamiliale existante	12.000 € avec remplacement - 4.000 € sans remplacement
Immeuble collectif existant	10.000 € par logement, max. 50.000 €, avec remplacement - 5.000 € sans remplacement
Maison unifamiliale neuf Immeuble collectif neuf	8.000 € 10.000 € / unité d'habitation, max. 45.000 €

+ 2.000 €
Bonus accord tripartite

- Remplacement d'un chaudière alimentée au combustible fossile existante ou d'un chauffage électrique existant
- NEW Il n'existe plus d'âge minimum pour le remplacement d'une ancienne chaudière
- Les pompes à chaleur hybrides comportant une part fossile ne sont plus subventionnées

Pompe à chaleur
Montants bonus

Klimabonus

klima agence

Bonus	Montant
Bonus d'adaptation	50 % des coûts effectifs et max. + 2.000 € pour une maison unifamiliale + 5.000 € pour un immeuble collectif
Bonus pour l'enlèvement, la neutralisation et le recyclage du réservoir au fioul	+ 1.500 €
NEW Bonus de remplacement d'une chaudière au fioul située dans une zone de protection d'eau	+ 2.000 €

Réussir son projet de pompe à chaleur
Recommandations de Klima-Agence



- ✓ **Bien planifier et dimensionner l'installation** en fonction de vos besoins pour optimiser l'efficacité de votre pompe à chaleur
- ✓ **Comparer plusieurs** devis afin de choisir l'offre la mieux adaptée à votre projet.
- ✓ Prendre le temps de les **comparer** et profiter du **conseil gratuit et indépendant** de Klima-Agence.

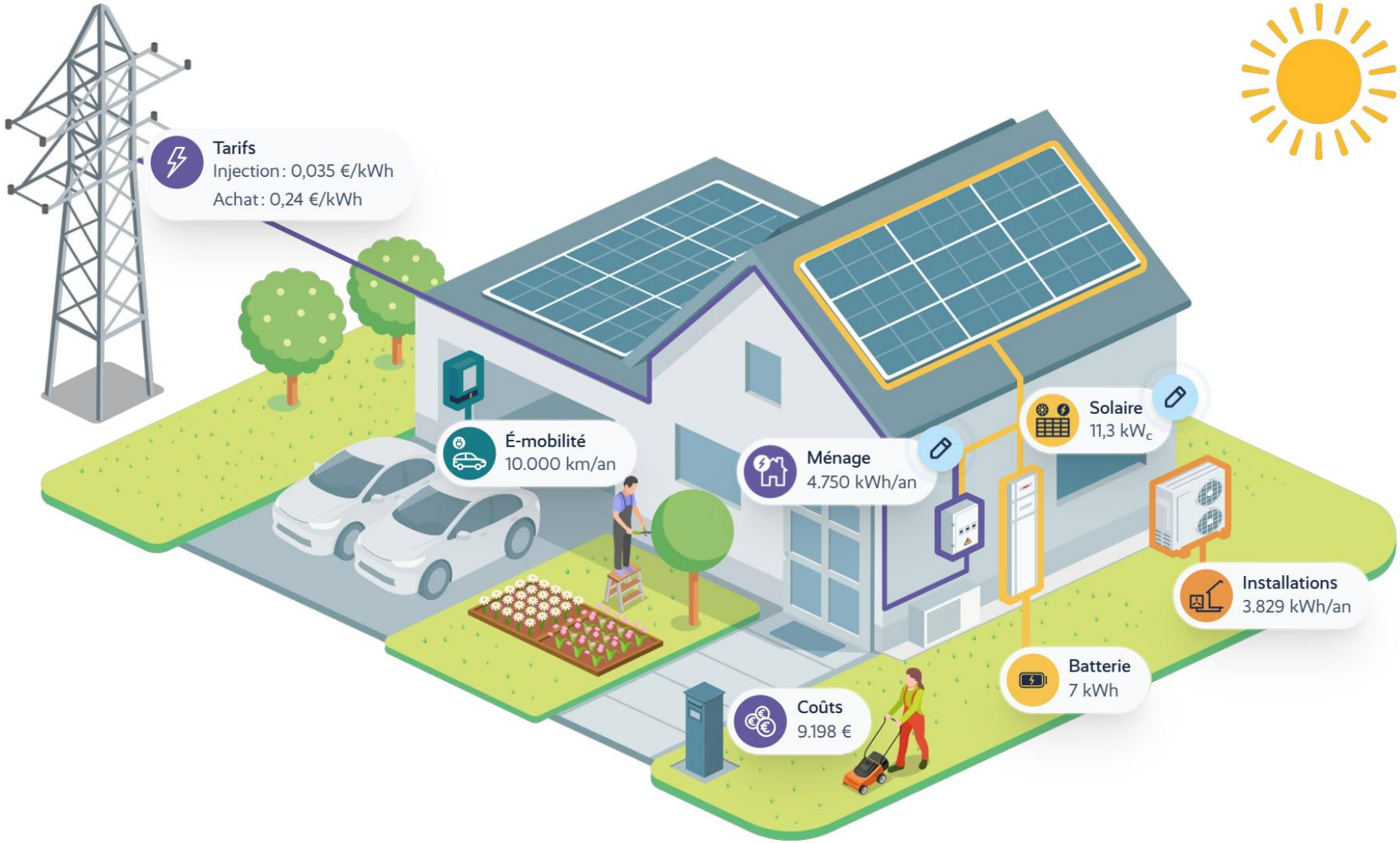
Bon à savoir :

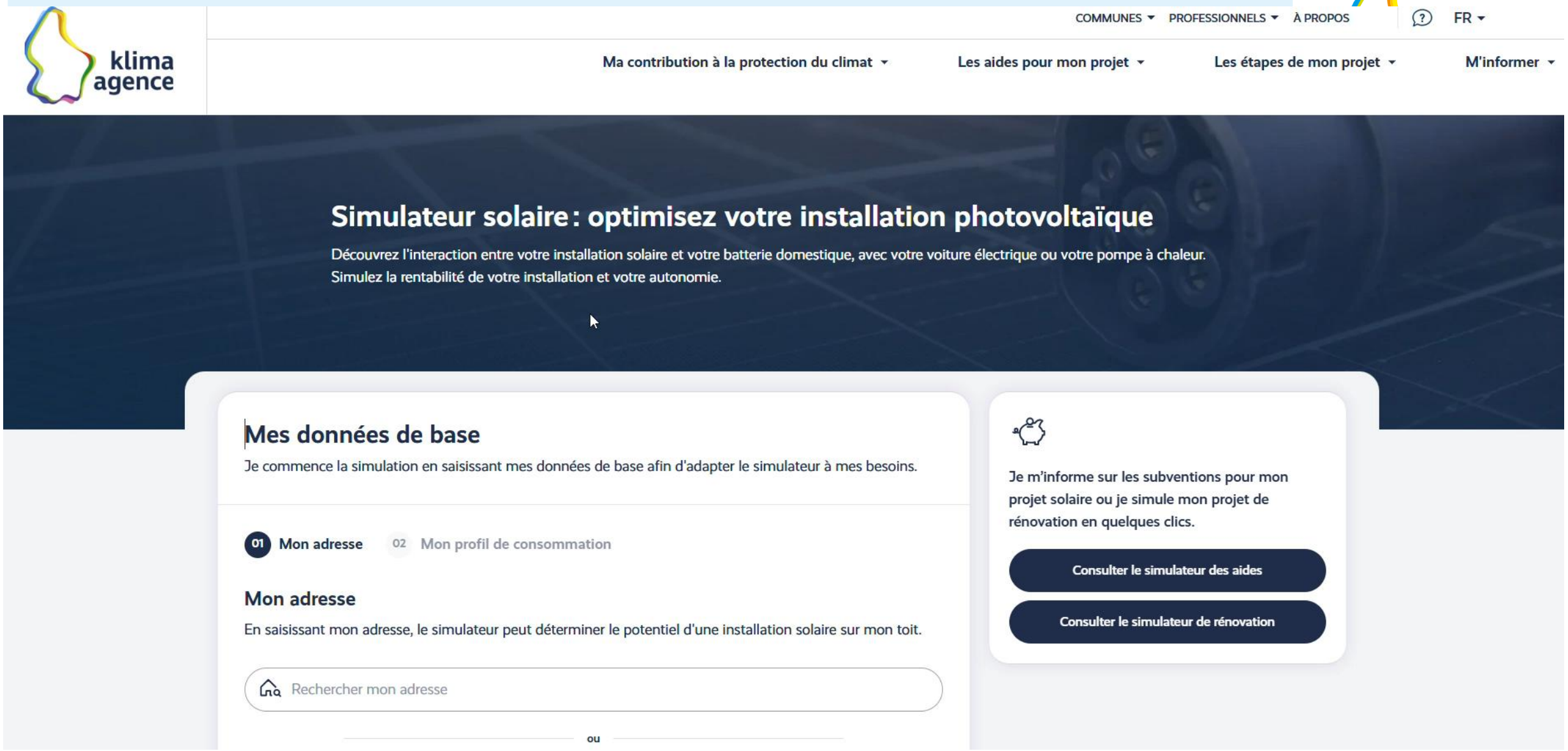
- **Réception et inspection** : les critères de qualité pour garantir le bon fonctionnement de la pompe à chaleur
- Vérifiez que **les critères techniques requis** pour bénéficier des aides sont respectés
- Pour les **copropriétés**: implémentation du comptage divisionnaire (chauffage, refroidissement et eau chaude sanitaire)

L’électrification : vers un avenir plus durable

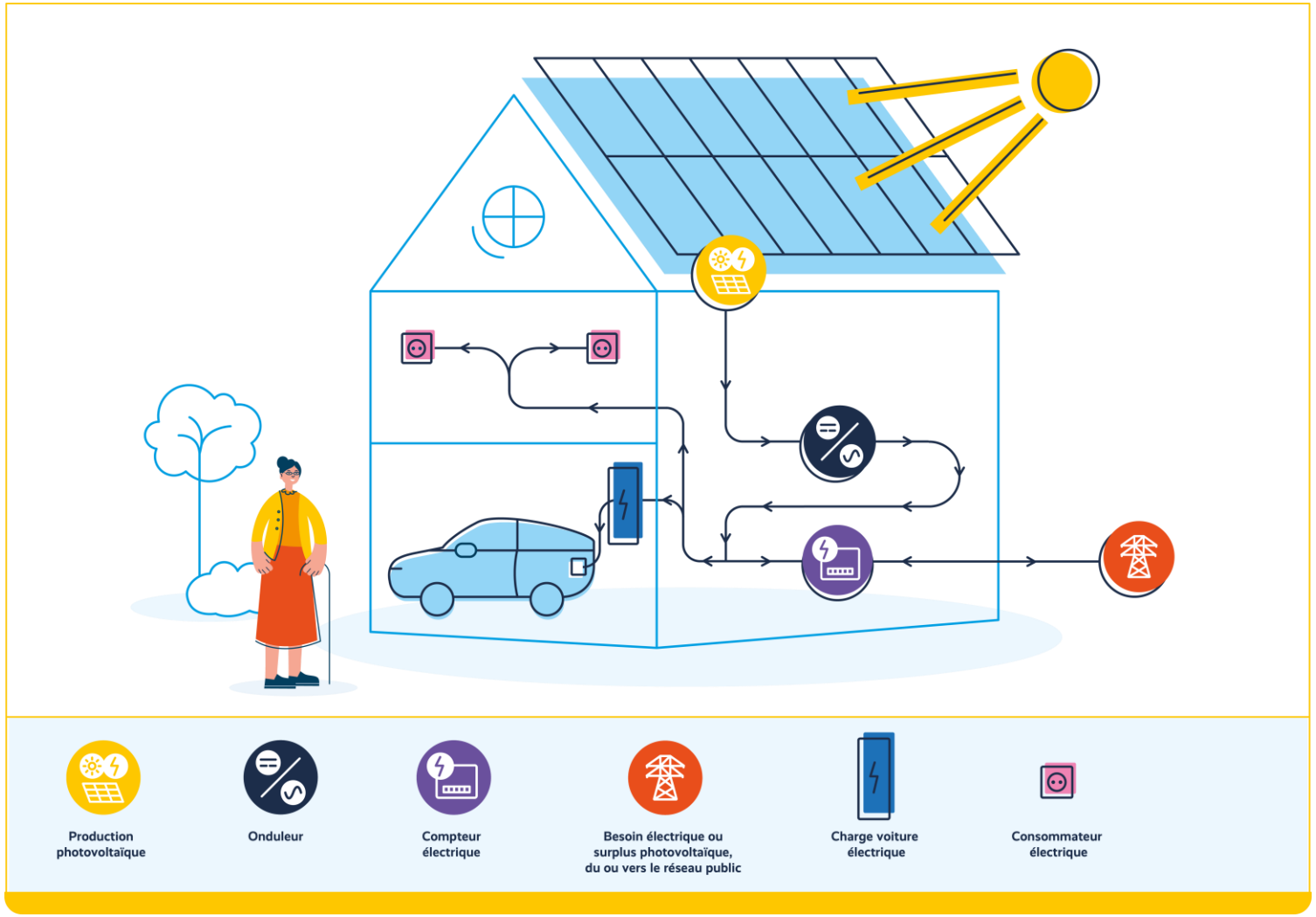


Photovoltaïque
Simulateur solaire Klima-Agence




klima agence
COMMUNES
PROFESSIONNELS
À PROPOS
FR
Ma contribution à la protection du climat
Les aides pour mon projet
Les étapes de mon projet
M'informer
Simulateur solaire : optimisez votre installation photovoltaïque
Découvrez l'interaction entre votre installation solaire et votre batterie domestique, avec votre voiture électrique ou votre pompe à chaleur.
Simulez la rentabilité de votre installation et votre autonomie.
Mes données de base
Je commence la simulation en saisissant mes données de base afin d'adapter le simulateur à mes besoins.
01 Mon adresse
02 Mon profil de consommation
Mon adresse
En saisissant mon adresse, le simulateur peut déterminer le potentiel d'une installation solaire sur mon toit.
Rechercher mon adresse
ou
Je m'informe sur les subventions pour mon projet solaire ou je simule mon projet de rénovation en quelques clics.
Consulter le simulateur des aides
Consulter le simulateur de rénovation

Autoconsommation individuelle
sans stockage



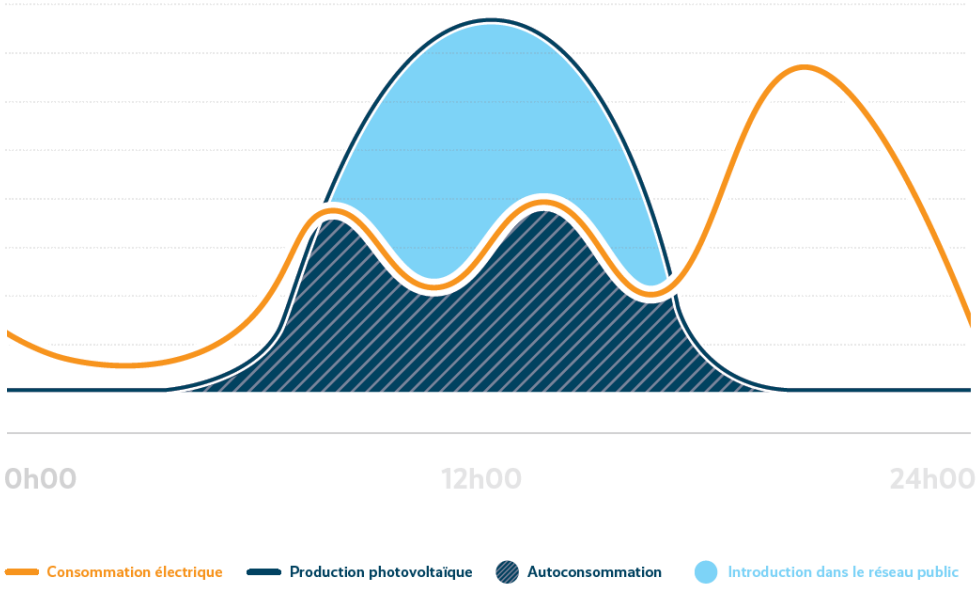
Autoconsommation individuelle
Fonctionnement général

Autoconsommation : utilisation directe de l'électricité produite

- L'électricité produite peut être consommée de manière **instantanée** et **directement sur le site**, elle n'est alors pas entièrement injectée dans le réseau électrique.
- L'électricité produite peut être utilisée pour toute sorte de consommateurs :
  - Électroménager, éclairage, appareils électroniques, communication, …
  - Voiture électrique, Pompe à chaleur

Taux d'autoconsommation

- Part de l'électricité produite qui est consommée sur site
- Valeur typique : 15 – 30 %
- Augmentation du taux d'autoconsommation :
  - Meilleure planification (charge / électroménager en journée, …)

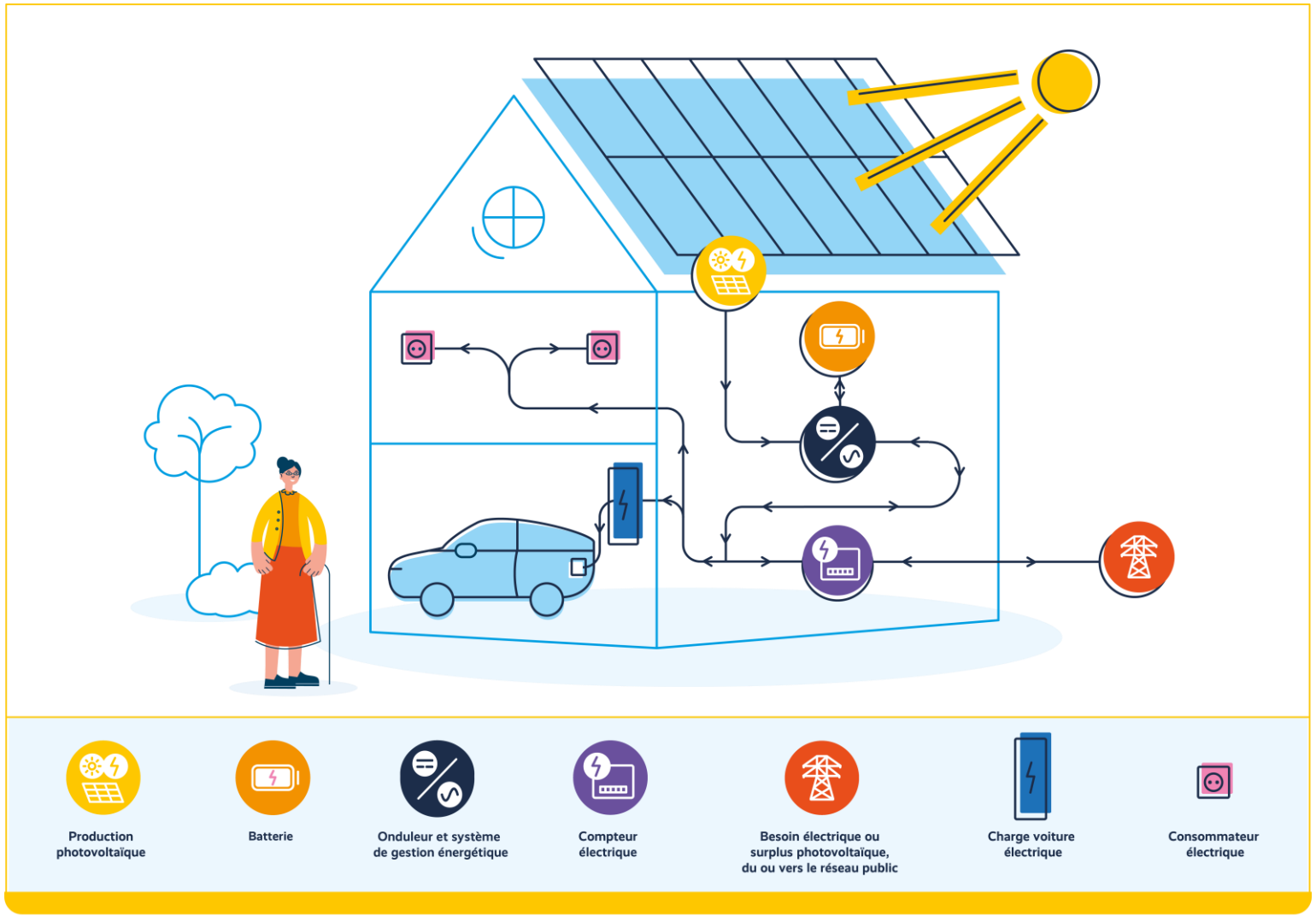


Augmentation du taux d’autoconsommation

- **Demand-Side-Management** : Consommation simultanée à la production: changement comportemental. Implantation est-ouest.
- **Partage** de l’électricité : revenu supplémentaire
- **Charge du ballon-tampon par la pompe à chaleur** : gérable avec un HEMS (Home energy management system)
- **Charge de la voiture** : brancher la voiture en journée ensoleillée
- **V2H / V2G** : développement en cours
- **Batterie solaire**



Autoconsommation individuelle
avec stockage

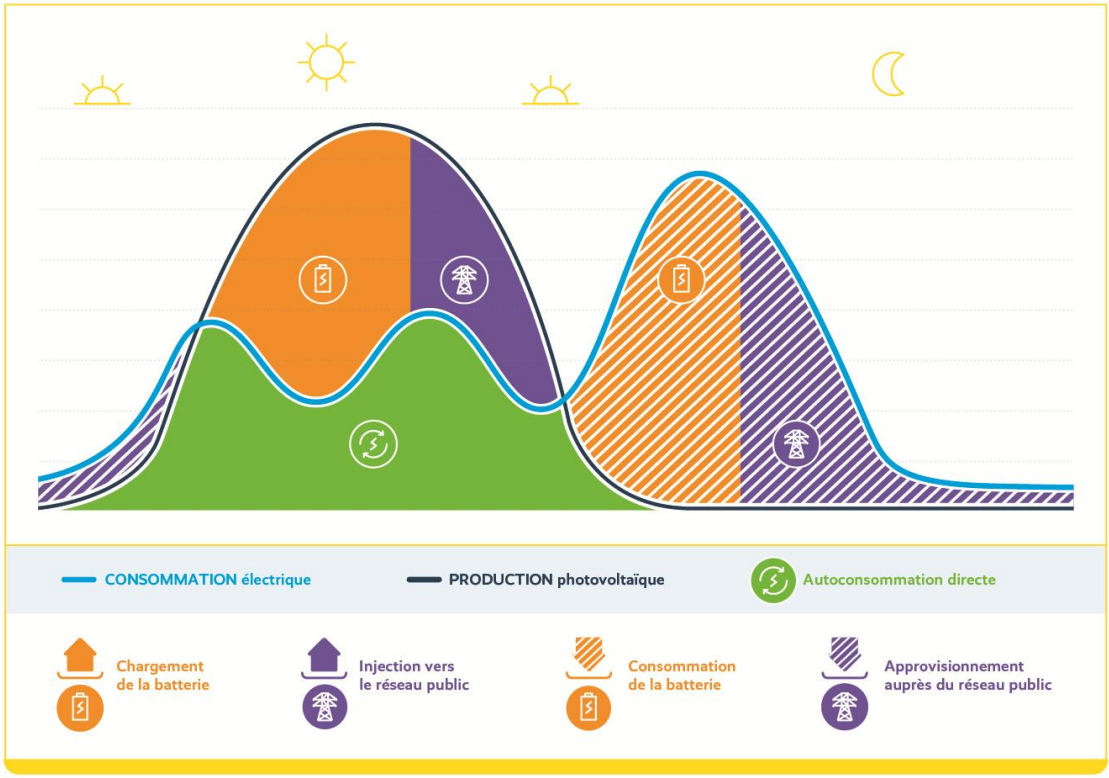


Autoconsommation individuelle
L'utilisation d'une batterie

Taux d'autoconsommation typique
30 - 60 % (résidentiel)

Augmentation du taux, mais :

- attention à la rentabilité financière de la batterie
- consommation de ressources pour la fabrication de la batterie



Photovoltaïque
Montant avec option de préfinancement

Klimabonus

klima agence



Installations < 15 kWc	Installations ≥ 15 kWc
• $P_{PV} * (1.155 - (1.155/35) * P_{PV})$ € • P_{PV} : la puissance électrique de crête de l'installation solaire photovoltaïque concernée • min. 2 kW_c , pas de limite supérieure	• Montant max. de 10.000 €

Batterie domestique
Montant

Klimabonus

klima agence



Batterie < 9 kWh	Batterie ≥ 9 kWh
• Q_{Bat}*(500 − (500/18) ∗ Q_{Bat}) € • Q_{Bat} : la capacité utile de l'installation de stockage concernée • min. 2 kWh, pas de limite supérieure	• Montant max. de 2.250 €

Réussir son projet solaire
Recommandations de Klima-Agence



- ✓ **Bien dimensionner** l'installation en fonction de vos besoins pour **optimiser sa rentabilité.**
- ✓ **Comparer plusieurs devis** afin de choisir l'offre la mieux adaptée à votre projet.
- ✓ Prendre le temps de les **comparer** et profiter du **conseil gratuit et indépendant** de Klima-Agence.

A vérifier :

- **L'état de la toiture**, et, en cas de doute, demander l'avis d'un couvreur sur son aptitude à accueillir l'installation ;
- Que les **critères techniques requis** pour bénéficier des aides sont respectés et **garantir la sécurité du chantier.**

Système de gestion d'énergie domestique (HEMS)
Un module optimisant les flux énergétiques

HEMS = **H**ome **E**nergy **M**anagement **S**ystem

Système permettant de gérer plusieurs appareils énergétiques :

- Installation solaire
- Batterie domestique
- Bornes de charge
- Pompes à chaleur
- Autres appareils « connectés » consommateurs d'électricité



Dispositif qui **surveille**, **contrôle** et **optimise** les flux d'électricité

Objectif → Optimiser sa production et sa consommation d'électricité et faire des économies

Home Energy Management System
Les applications du HEMS

Borne de charge et voiture électrique
Chargez quand les tarifs d'électricité sont bas ou quand la production solaire est abondante

Gestion en différé des appareils consommateurs d'énergie
Lancez une machine ou chauffez l'eau de votre ballon tampon, etc.

Batterie de stockage

Utilisez en soirée ou la nuit ce que vous avez chargé la journée
→ réduction des pics de consommation

chargetool.klima-agence.lu

Tarifs dynamiques
Consommez ou injectez quand les prix d'électricité sont les plus avantageux

Utilisez votre énergie intelligemment et au bon moment grâce à votre HEMS

HEMS
Montant

Klimabonus

klima agence

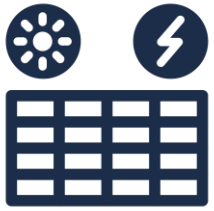
		Aides	Conditions
	Système de gestion de l'énergie HEMS	**500 €**	Au moins 2 appareils électriques intégrés dans le système : ❑ pompe à chaleur ❑ station de recharge ❑ installation de stockage d'électricité ❑ installation solaire photovoltaïque ❑ thermoplongeur contrôlable servant au chauffage d'un réservoir central d'eau chaude sanitaire

- L'installateur doit avoir une autorisation d'établissement pour l'activité d'électricien, d'installateur chauffage-sanitaire – frigoriste ou d'installateur d'équipements électroniques
- Valable pour les investissements facturés entre le : **01/10/2026** et le **31/12/2030**

Installations techniques
Démarches

Klimabonus

klima agence



énergie solaire



pompe à chaleur



chaudière à bois



réseau de chauffage urbain

Conseil de base en énergie
par Klima-Agence (facultatif)

↓

Installateur

↓

Mise en œuvre des travaux

↓

Demande d’aides financières

Installations techniques
Modalités d'éligibilité

Klimabonus

klima agence

- Valable pour les **investissements** facturés entre le 01/01/2026 et le **31/12/2030 sauf** pour les **systèmes de gestion d'énergie : 01/10/2026** et le 31/12/2
- Si l'inve
- Deman
- **Conditi**
- À comp **ancement** pour les **pompes à chaleur**

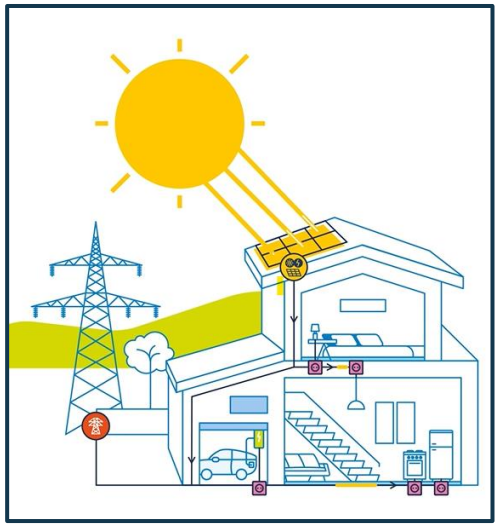
NEW

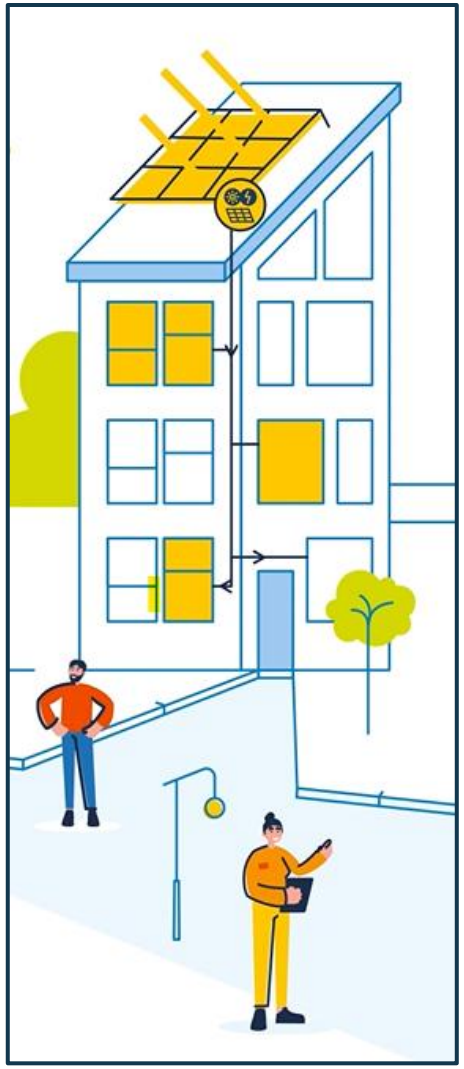
Augmentation
Bonus accord tripartite

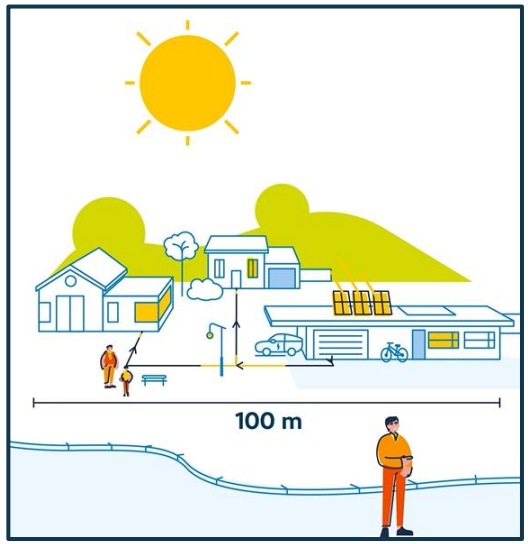
Bonus accord tripartite pour les **pompes à chaleur**, si :

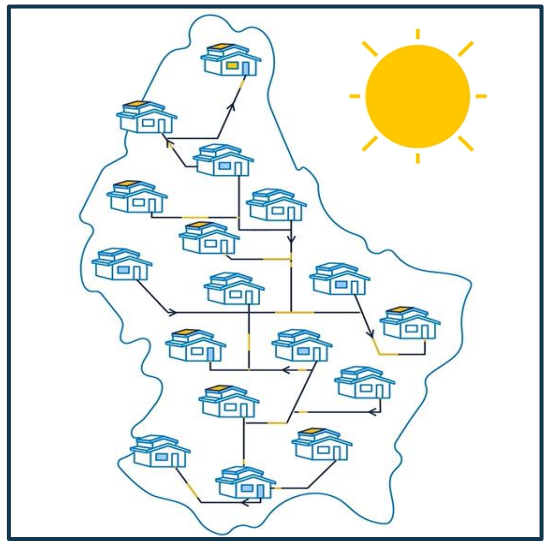
- Commande entre le 01/01/2026 et le 30/06/2027
- Date de la facture au plus tard le 31/12/2028

Autoconsommation et partage de l’électricité





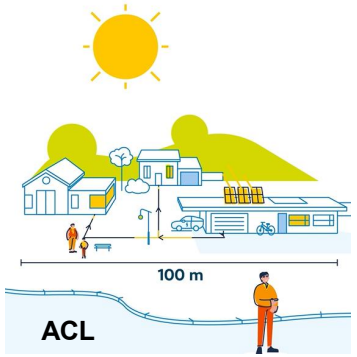






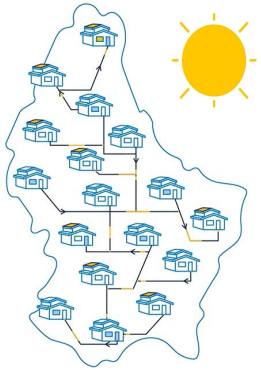
Partage de l'électricité
Aperçu des différents régimes



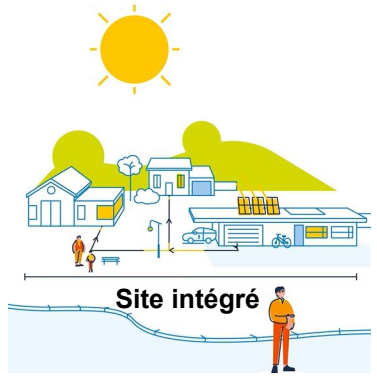


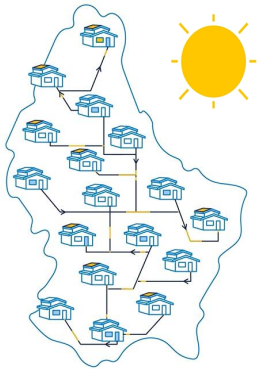


Lokal
Energiecommunautéit



National
Energiecommunautéit





National
Partage clients actifs

Autoconsommation collective	Communauté énergétique	Partage entre clients actifs	
▪ ACR Plusieurs utilisateurs, **un bâtiment** ▪ ACL Max 3 utilisateurs < 100m ▪ APS Un utilisateur, plus. PODs	▪ **Plusieurs bâtiments** / consommateurs / producteurs ▪ Entité juridique nécessaire ▪ Partage local (sans frais de réseau) ou national	▪ **Partageurs** sur <u>site intégré</u> (parcelles contiguës, pas de résidents sf concierge, un raccordement) ▪ Sans frais de réseau ▪ Sans entité juridique	▪ **Partageurs** <u>au niveau national</u> ▪ Frais de réseau ▪ Sans entité juridique

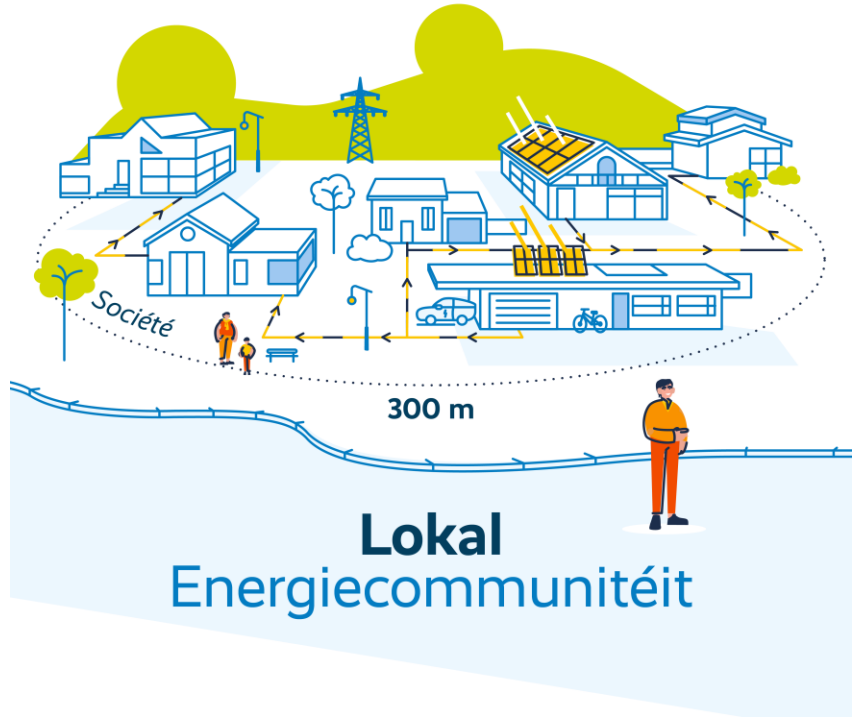
Communauté énergétique

- Groupement de plusieurs bâtiments / consommateurs et d'une ou de plusieurs installations de production

- Ce groupement peut créer une communauté énergétique pour produire, consommer, stocker et vendre l'électricité produite par leurs centrales

- Communauté énergétique locale : distance entre POD < 300 m → exemption de la taxe d'utilisation de réseau

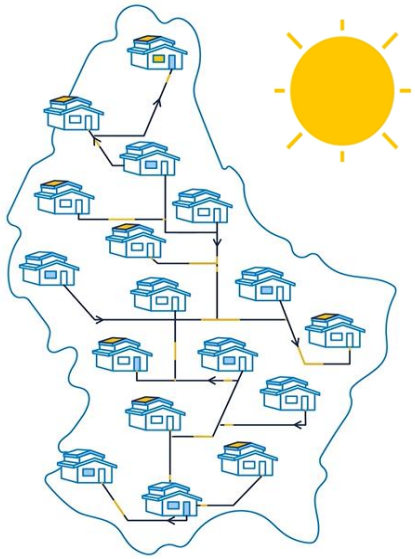
- Nécessité de créer une entité juridique (asbl, scoop, …)



Partage entre clients actifs

L’énergie produite peut être partagée parmi les différents consommateurs sous les conditions suivantes :

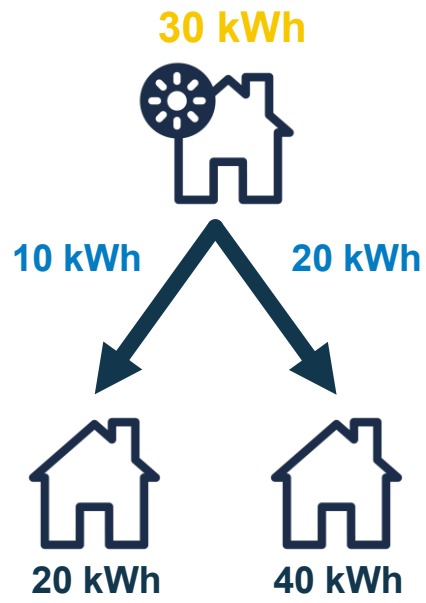
- La création d’une entité juridique n’est pas nécessaire
- Les frais de réseau incombent dans tous les cas (sauf sur site intégré, voir plus haut)
- Le partage est possible sans restriction de distance ou de nombre de partageurs, et pour tous les niveaux de tension
- Mandat à un organisateur de partage possible



Partage Clients actifs
national

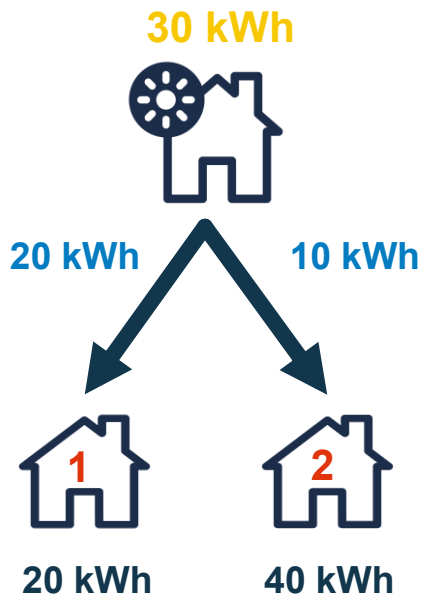
Partage d’électricité
Modèles de répartition - Exemples

1. Prorata



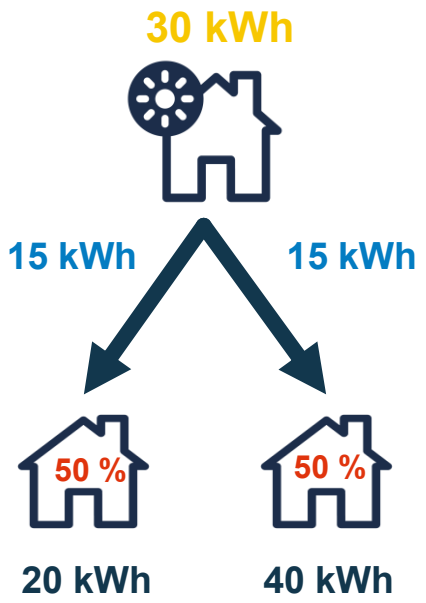
Répartition en fonction de la consommation

2. Priorisation



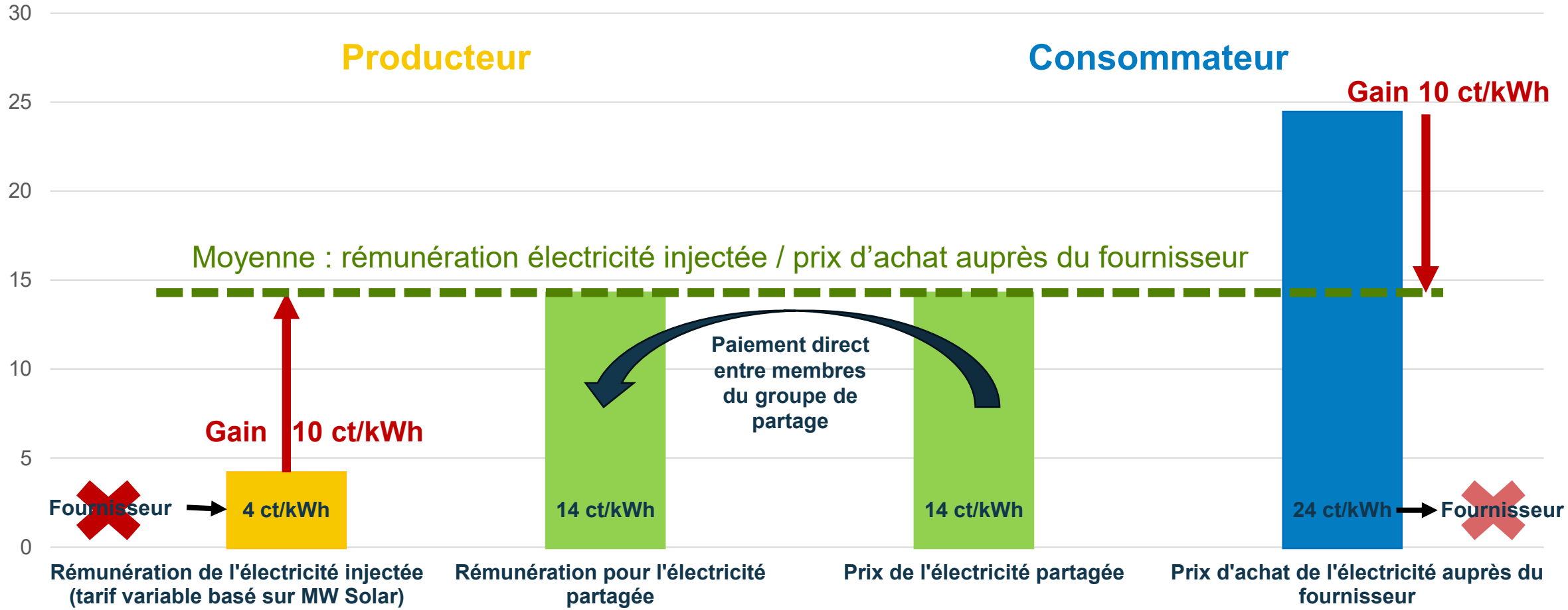
Répartition en fonction des priorités

3. Pourcentage

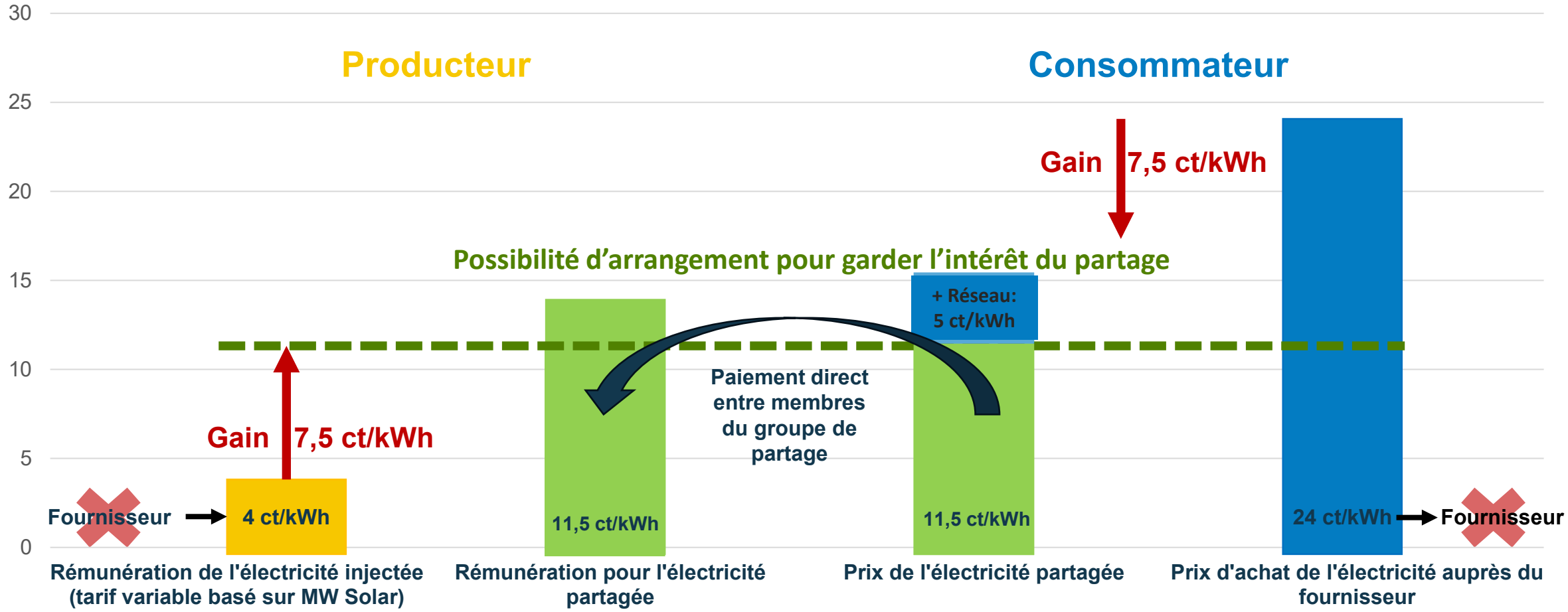


Répartition en fonction d’un pourcentage

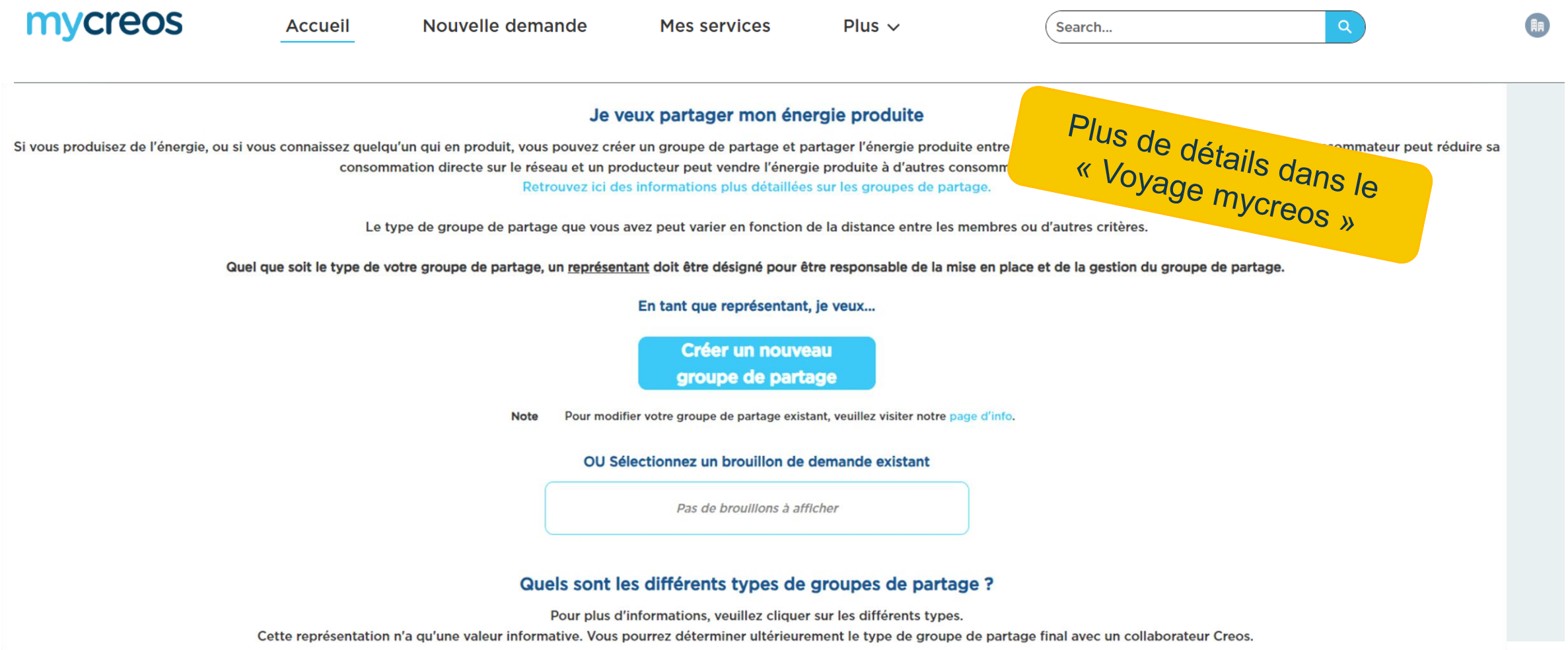
Prix de l’électricité partagée
Proposition / Exemple



Prix de l’électricité partagée
Exemple de calcul avec frais de réseau

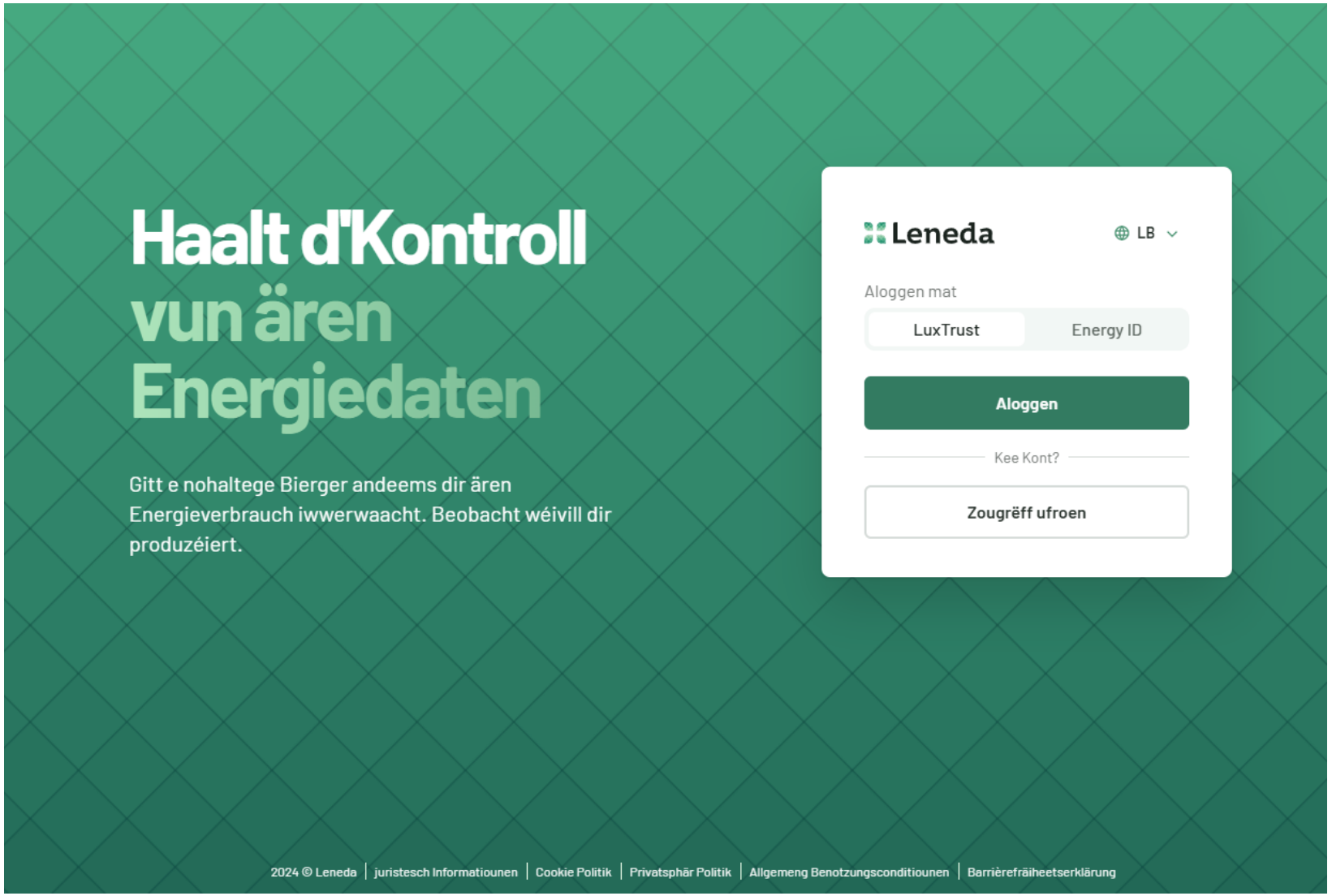


Démarches en détail
Formation d'un groupe de partage - **mycreos**



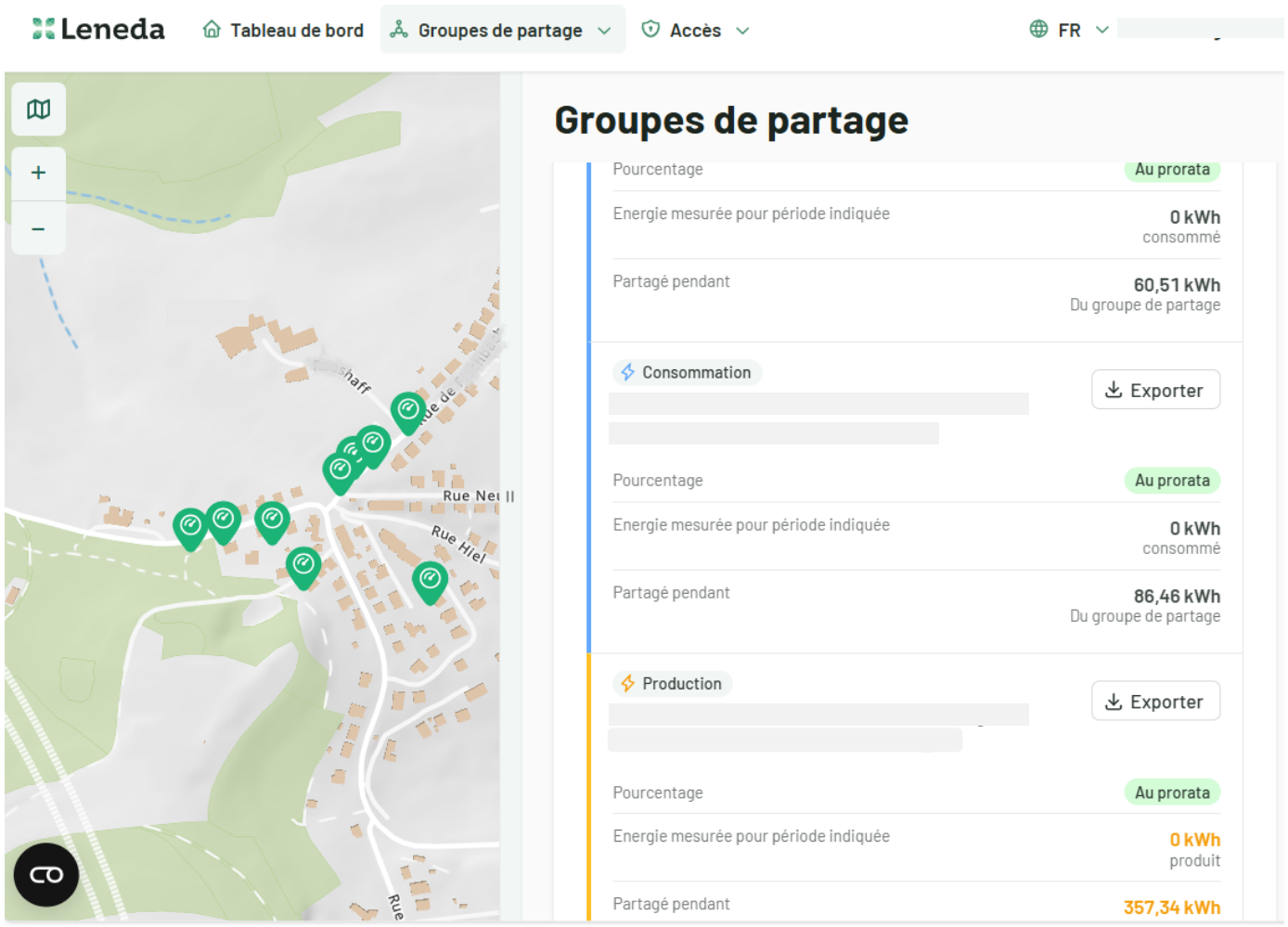
Plus de détails dans le « Voyage mycreos »

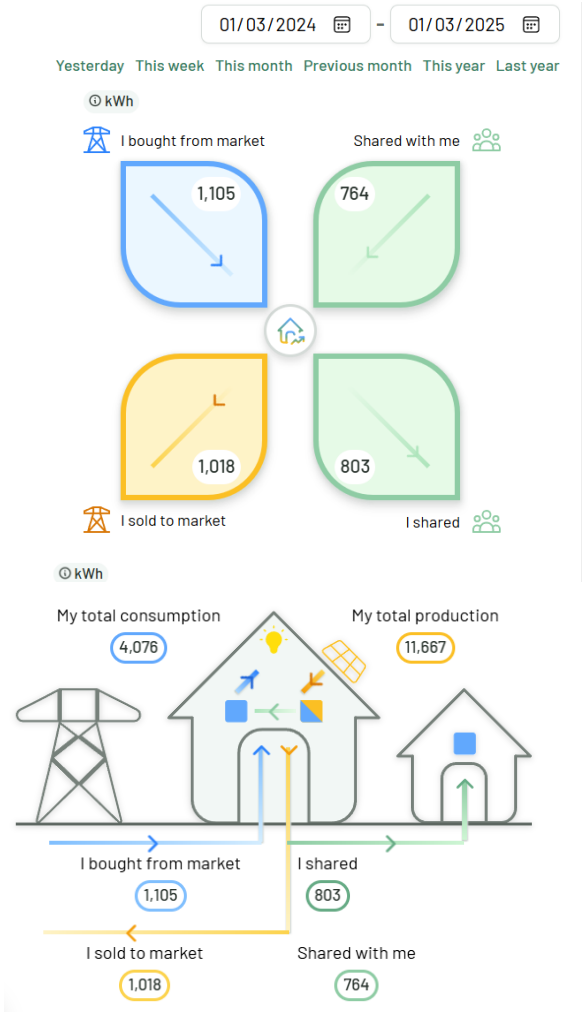
L’électricité
Plateforme LENEDA



leneda.lu

L’électricité
Plateforme LENEDA





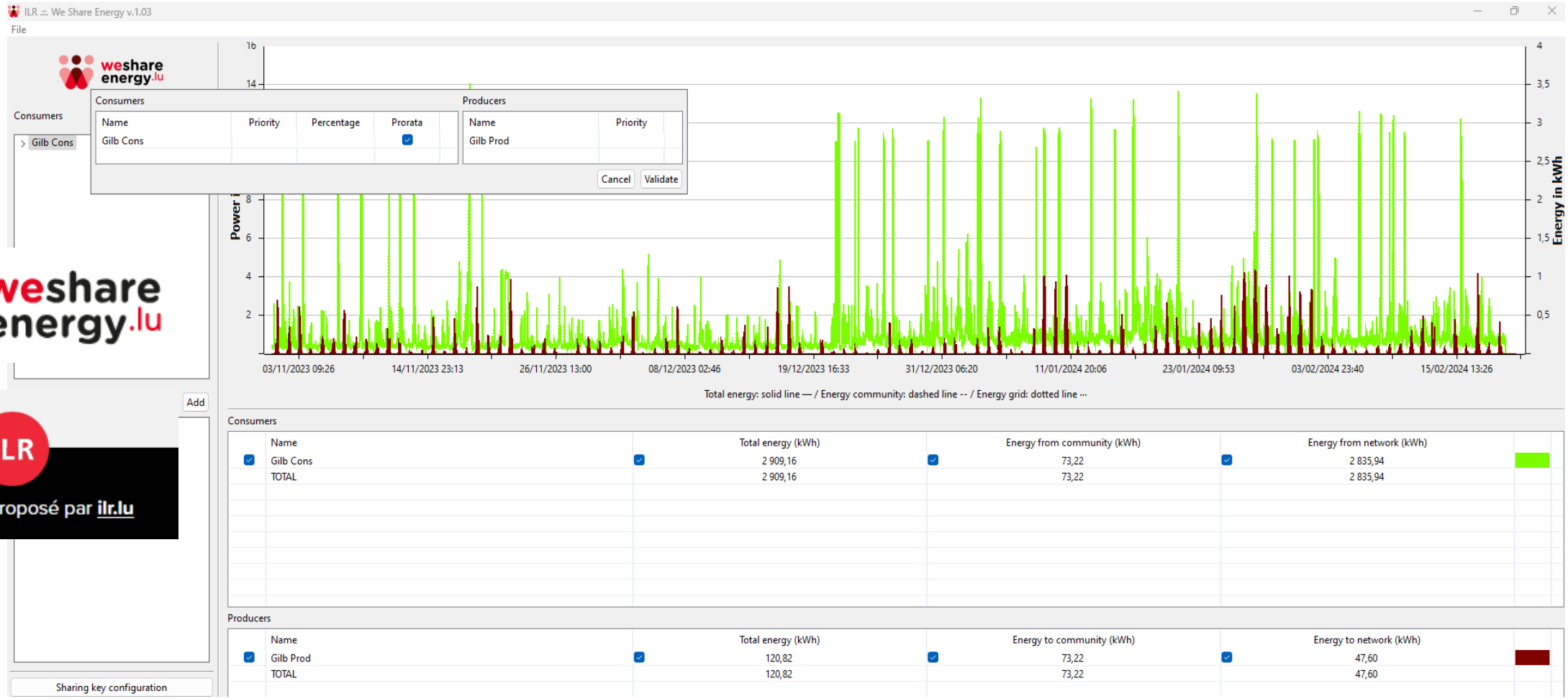
Autoconsommation et partage d’électricité

Simulation du partage d’énergie – weshareenergy.lu



Autoconsommation et partage d'électricité

Simulation du partage d'énergie – weshareenergy.lu



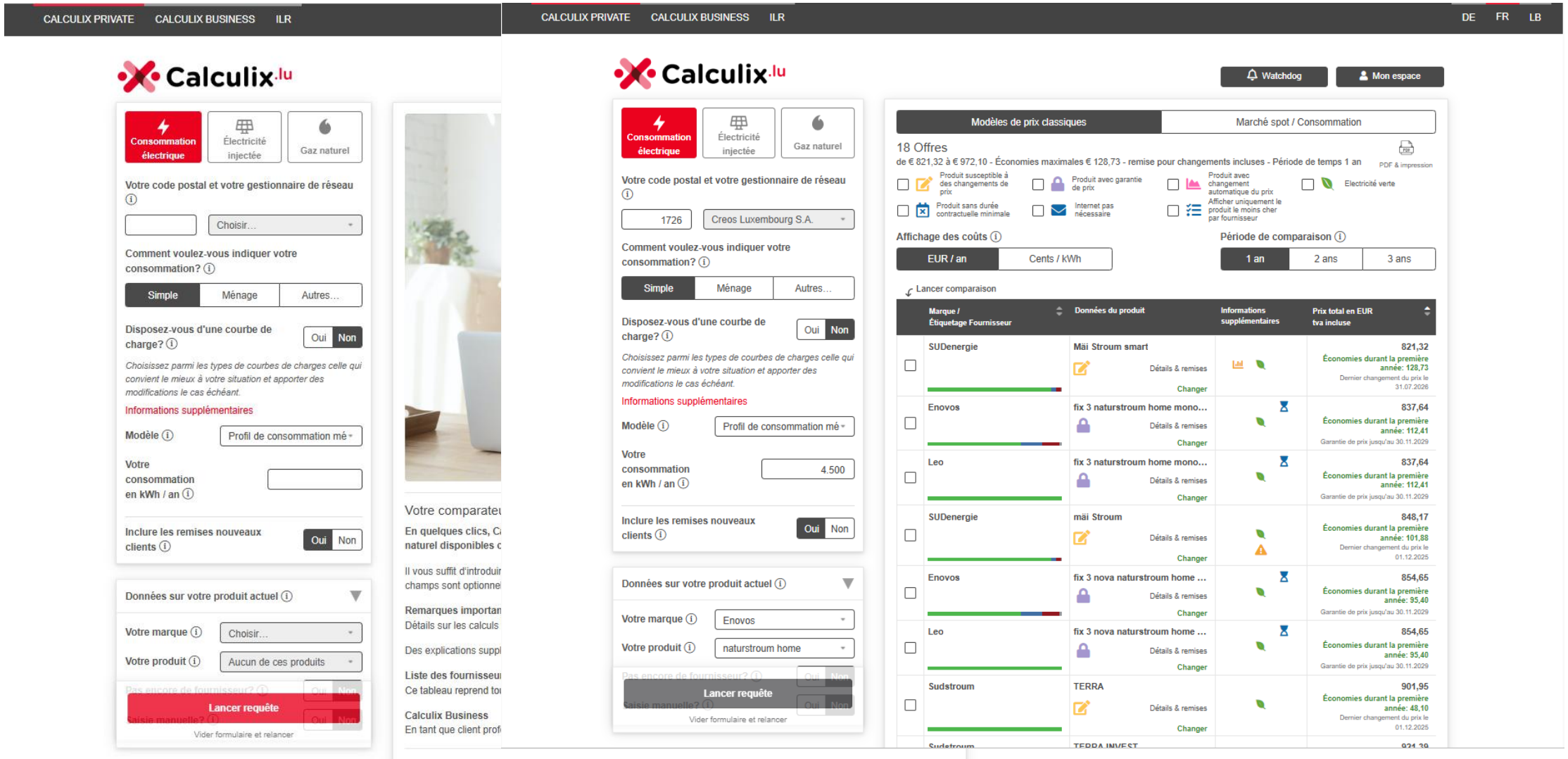
weshare energy.lu

ILR

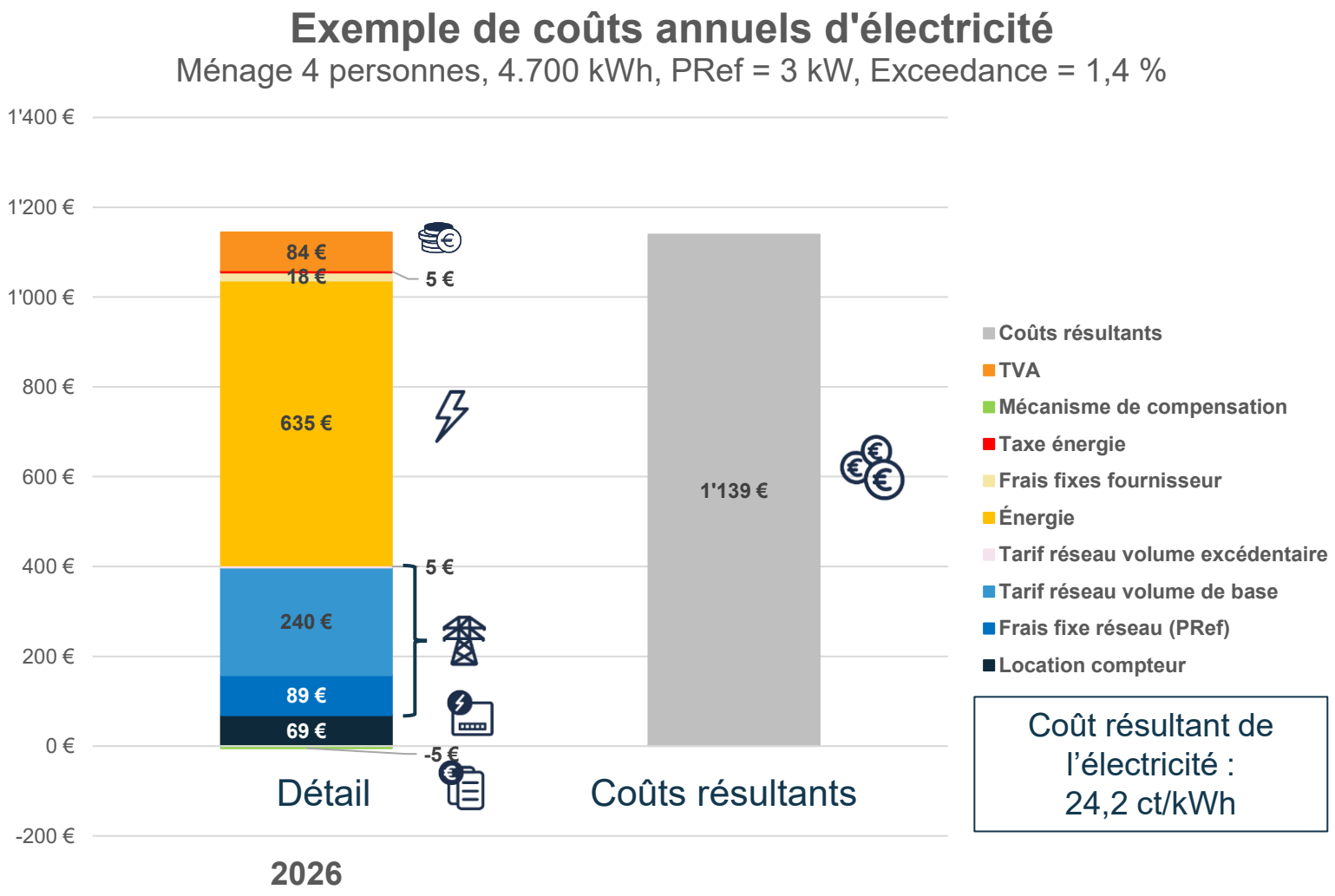
Un service proposé par ilr.lu

L’électricité

Comparateur des prix de l’électricité (marché luxembourgeois)



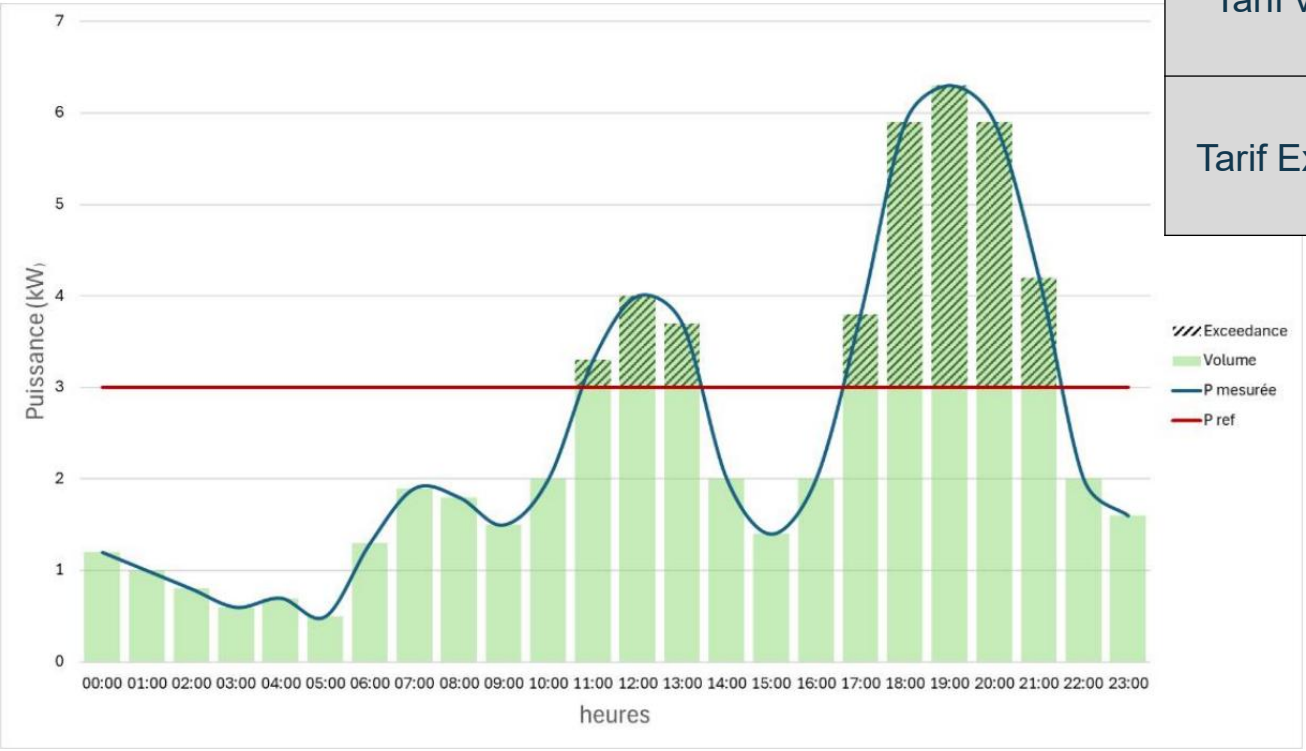
L’électricité
Composition du prix d’électricité



Coût résultant de l’électricité : 24,2 ct/kWh

Le prix de l'électricité
Structure tarifaire du réseau électrique

Principe de la nouvelle structure tarifaire		
Frais fixes (€ / an)	En fonction de la catégorie de puissance de référence (P_{ref})	
Tarif volume (ct / kWh)	Tarif appliqué à toute l'électricité prélevée du réseau (5,1 cents / kWh)	
Tarif Excédent (ct / kWh)	Tarif appliqué en supplément au volume dépassant la puissance de référence (7,65 cents / kWh)	



Puissances de références :
3 kW, 7 kW, 12 kW, 17 kW, 27 kW…

Pour les questions en rapport avec votre puissance de référence, **contactez votre gestionnaire de réseau**

Source : Creos

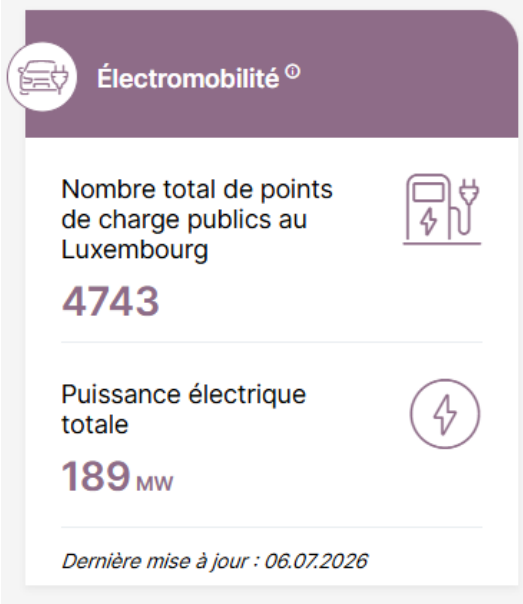
L’électrification : vers un avenir plus durable



Mobilité électrique : tendances générales

- ✓ Plus de **30 % des nouvelles immatriculations*** sont des véhicules 100 % électriques
- ✓ Évolution des **modèles** : plus de **diversité dans tous les segments**, avec une autonomie en progression*
- ✓ **Forte progression** au niveau de l'infrastructure de charge nationale et européenne
- ✓ Les coûts initiaux **en baisse**
  - Modèles abordables arrivent sur le marché ;
  - Croissance du marché d'occasion ;
  - À venir: leasing social et préfinancement.



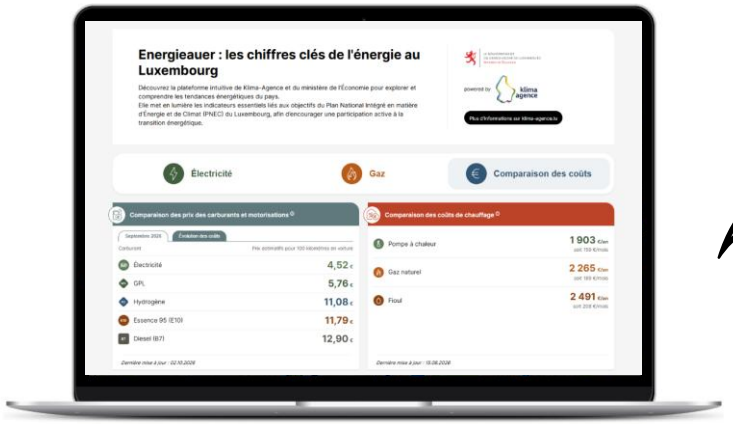


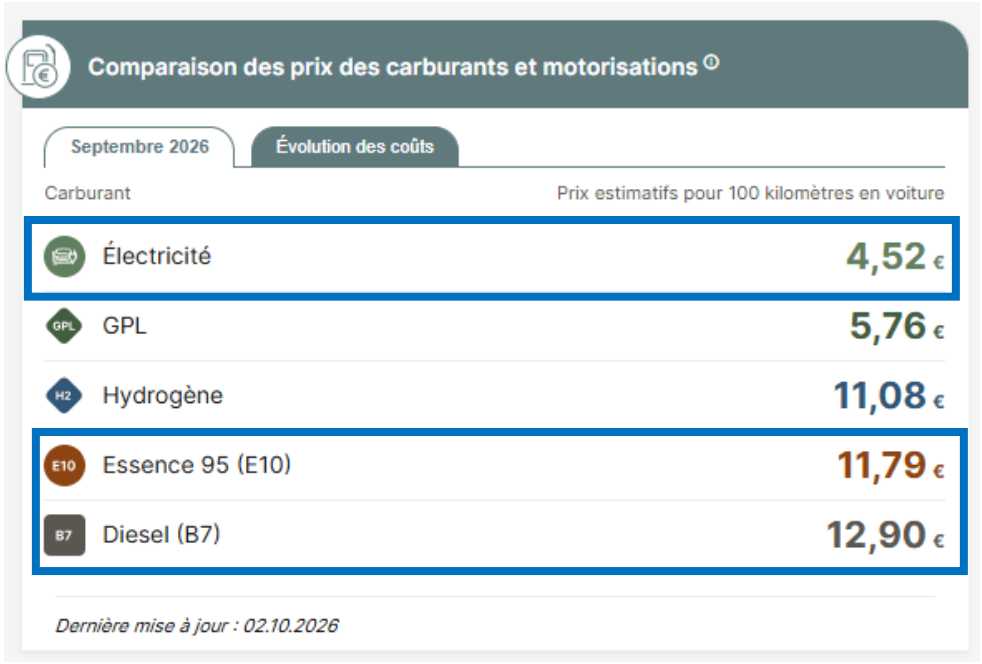
*Source : SNCA

Mobilité électrique
Optimisation des coûts de charge

- ✓ Jusqu'à **70 % de réduction** des coûts grâce à la charge à domicile.
- ✓ Des **économies encore plus importantes** en optimisant son autoconsommation.
- ✓ Charge publique : **s'informer et comparer** les prix.

energieauer.lu





Mobilité électrique
Situation au Luxembourg

Situation : Q3 2026

Nouvelles immatriculations

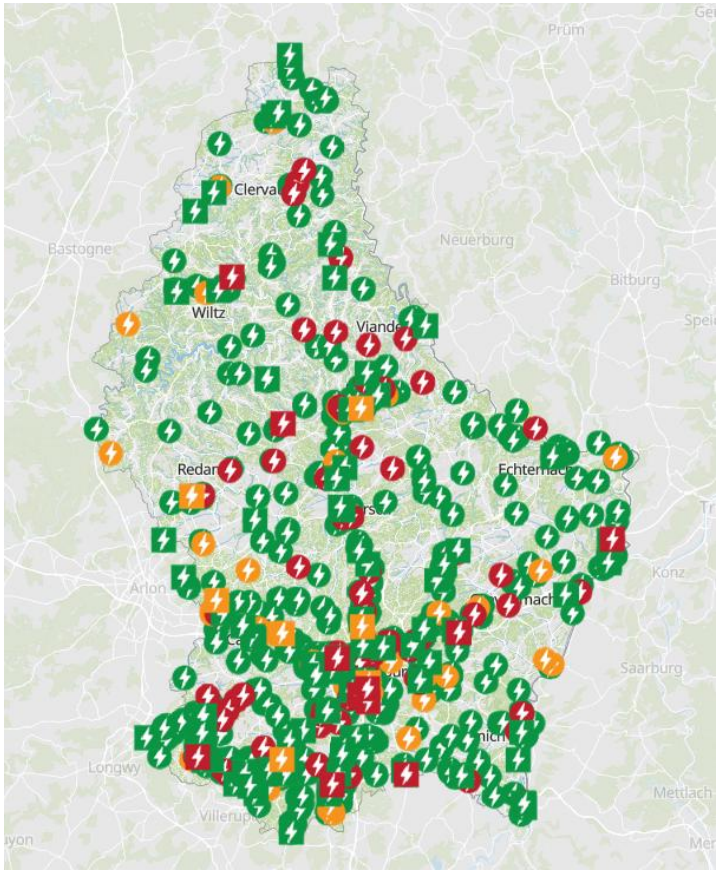
37,1 % des nouvelles immatriculations étaient des BEV (31%) et PHEV (6,1%)

Infrastructure de charge publique

> 4.400 points de charge accessibles au public :

- > 3600 points de charge « lents » (AC)
- > 700 points de charge « rapide » (DC)

Soit plus d'un point de charge par km de route !



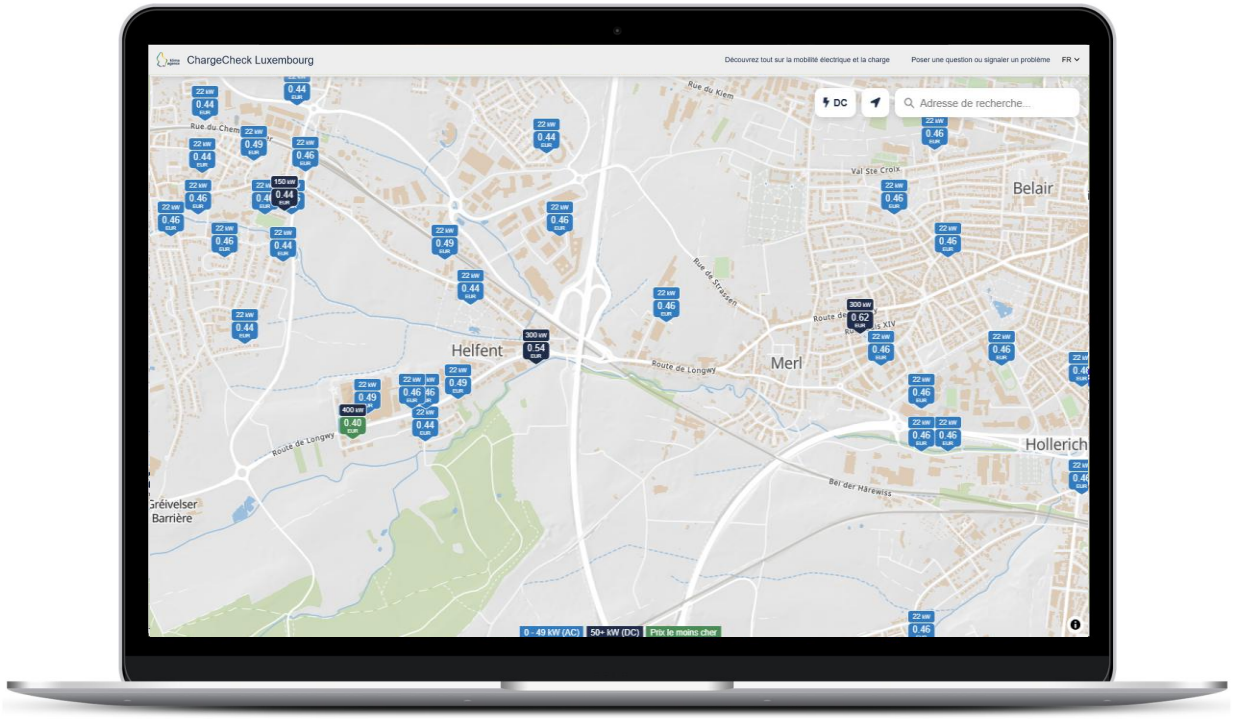
Geoportail.lu

ChargeTool

chargetool.klima-agence.lu



ChargeCheck



ChargeCheck

Comparer de manière simple et transparente les tarifs des bornes de charge publique et

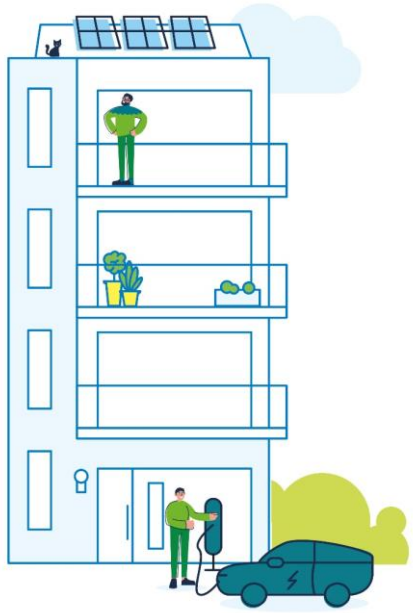
- localiser les bornes de charge
- trouver des informations utiles sur les temps de charge pour 100km



chargecheck.lu

La mobilité électrique en résidence

Promotion de l’infrastructure de charge dans les copropriétés



Offre « Ladelotsin » pour copropriétés

- **Accompagnement spécifique** pour les copropriétés et / ou syndics
- **Mise à disposition de supports** afin de faciliter la compréhension des besoins en lien avec l’infrastructure de charge
- **En collaboration avec le GSPL**



Mobilité électrique et douce
Montants

Klimabonus

klima agence

Véhicule		Aides*
	Voiture électrique	**3.000 € - 6.000 €**
	Voitures électriques d'occasion (> 3 ans)	**1.500 €**
	Camionnette électrique	**6.000 €**
	Quadricycles, motocycles et cyclomoteurs	**1.000 €**
	Vélo Cargo	**1.000 €**
	Vélo / vélo électrique (réservé pour pour les bénéficiaires de **l'allocation de vie chère** ou d'une **prime énergie**)	**600 €**

*Sous réserve de la procédure législative en cours (Projet de loi N° 8725)

Bornes de charge
Montants

Klimabonus

klima agence

Types de borne de recharge		Aides*
	Borne simple	50 % des coûts HTVA (**max. 750 €**) Jusqu'au 31.12.2026
	Borne intelligente	50 % des coûts HTVA (**max. 1.200 €**)
	Borne bidirectionnelle **Top-up**	50 % des coûts HTVA (**max. 1.400 €**) Jusqu'au 31.12.2026
	Système collectif de gestion intelligente de charge (pour immeubles collectifs)	50% des coûts HTVA (**maximum 40.000 €** par système)

*Sous réserve de la procédure législative en cours (Projet de loi N° 8577)

Consommation d'énergie

Maison unifamiliale, 4 personnes, 1985, 180 m^2, 2 voitures

Consommation annuelle avant les mesures :		
Électricité Appareils domestiques	4.500 kWh	+/- 1.125 €
Chauffage + eau chaude sanitaire	3.200 l Mazout	+/- 3.840 €
Mobilité 30.000 km, 6 l/100km Gasoil	1.800 l Gasoil	+/- 3.600 €
Coûts d'énergies annuelles : 8.565 €		

Consommation d'énergie

Maison unifamiliale, 4 personnes, 1985, 180 m², 2 voitures

Consommation annuelle avant les mesures :			
Électricité Appareils domestiques	3.000 kWh	+/- 750 €	**- 33 %**
Électricité Pompe à chaleur	9.000 kWh	+/- 2.250 €	**- 40 %**
Mobilité 30.000 km,16 kWh/100km	5.400 kWh	+/- 1.700 €	**- 52 %**
Coûts d'énergies annuelles : 4.700 €			**- 45 %**

Les programmes de subvention au Luxembourg

- **Programmes étatiques** du **ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité**
  - **Klimabonus** Klimabonus
  - **Prêt climatique + Garantie de l'État**
  - **Topup social Klimabonus**
- **Aides communales**
  - dépendant de la commune
- **Fournisseurs d'énergie**
  - enoprimes ou Sudstroum

promues par Klima-Agence

- **Aides individuelles au logement**

  dépendant des critères socio-économiques

  Ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire
- **INPA – Institut national pour le patrimoine architectural**
- **Aides contre le bruit aérien**

  Administration de l'environnement

Toutes les primes sont cumulables

Klimabonus
Conditions générales

Klimabonus

klima agence

Bénéficiaires

- Personnes physiques
- Personnes morales de droit privé
- Personnes morales de droit public, autres que l'État

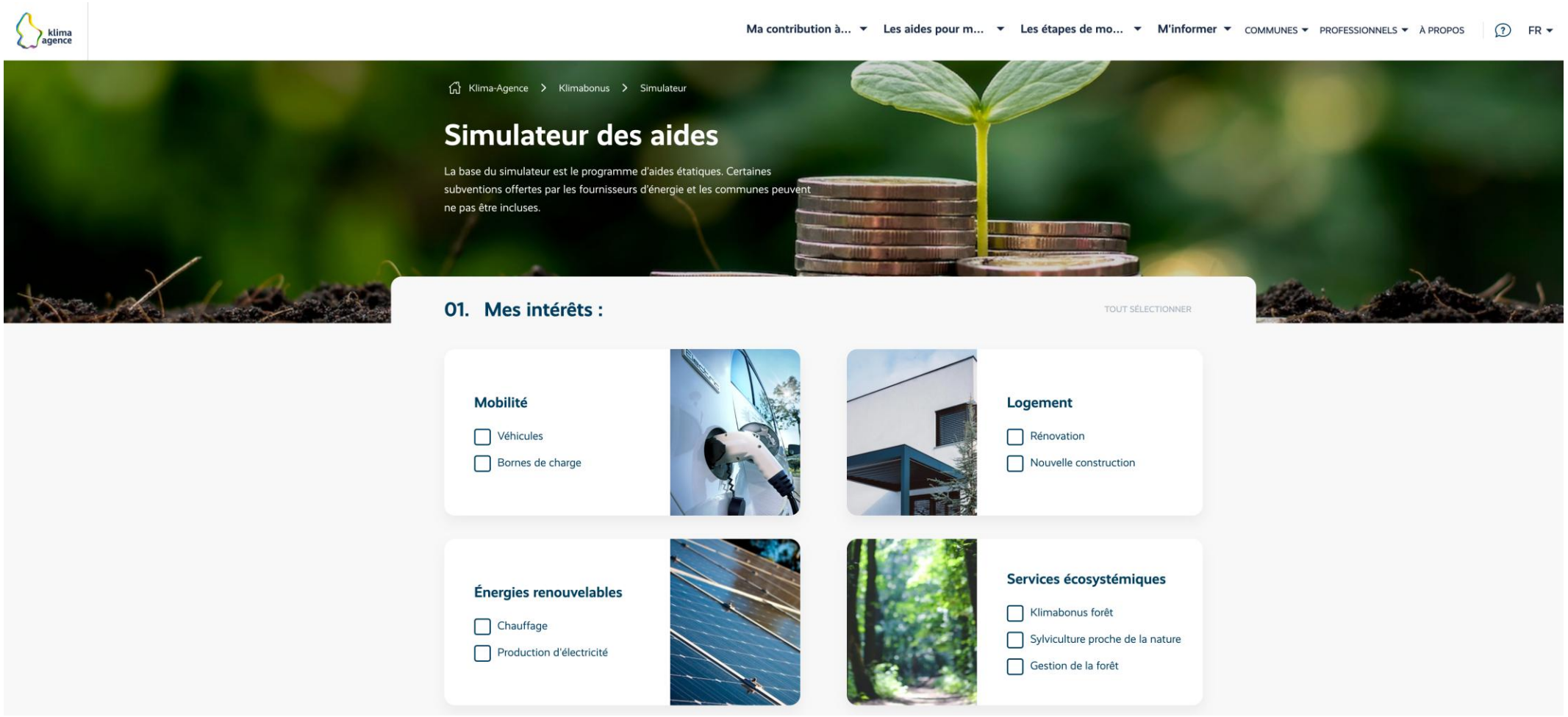
Demandeurs

- La ou les personnes qui introduisent et signent une demande d'aide et qui réunissent dans leur chef la pleine et entière propriété du logement ou installations techniques, sauf renonciation du nouveau propriétaire au profit du demandeur qui a réalisé les investissements
- Représentants légaux d'un groupement au nom et pour le compte de plusieurs personnes physiques ou morales (par exemple : syndic)
- Demande du subside par l'intermédiaire d'un crédit-bailleur dans le cas des installations techniques

Simulateur des aides Klima-Agence

Habitat et mobilité durables, énergies renouvelables

aides.klima-agence.lu



Installations techniques
Documentation

klima agence

Pompes à chaleur dans les bâtiments d'habitation
Check-list pour particuliers

1. Phase de planification

La phase de planification a lieu lors d'un échange direct / entretien / avec un installateur et/ou un conseiller en énergie et est toujours rec l'établissement d'une offre par l'installateur.

Vous trouverez de plus amples informations dans les **explications** relatives à la check-list.

Cliquez sur le texte en gras, pour accéder aux **explications**.

Ma **température de départ** (température à laquelle l'eau de chauffa le système de chauffage) est-elle à un maximum de 55°C ?
○ Oui ○ Non

Un **calcul de la charge thermique des pièces** (calcul de la puissance requise pour chaque pièce) est-il prévu ?
○ Oui ○ Non

Une **isolation thermique de l'enveloppe thermique** (façade, toit, ...) e
○ Oui ○ Non

Quel est le type de pompe à chaleur compatible avec mon cas spéci
○ Pompe à chaleur air-eau (type usuel avec unité extérieure)
○ Pompe à chaleur géothermique (**forage profond**, capteurs horizo ou accumulateur de glace)

La pompe à chaleur est-elle utilisée comme système de chauffage unic solution hybride ou comme appareil combiné (par exemple, en combin
○ Système de chauffage unique ○ Solution hybride ○ Appareil c

Quels permis/autorisations dois-je demander ?
○ Commune (installations possibles et insonorisation (protection co pour les pompes à chaleur air-eau avec unité extérieure)
○ Administration de la gestion de l'eau (pour les forages profonds)

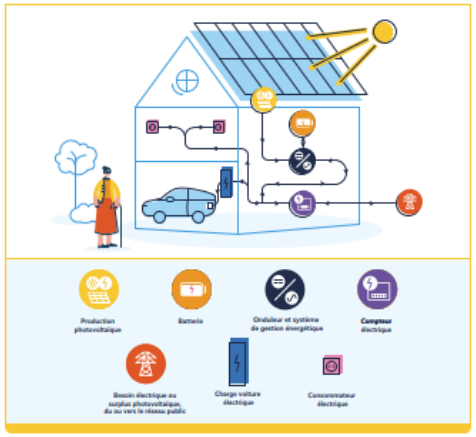
klima agence

Explications de base

Découvrez le potentiel solaire de votre toiture sur **energie.geoportail.lu**

Informations pour l'installation de panneaux photovoltaïques

Les panneaux photovoltaïques sont des dispositifs qui convertissent la lumière du soleil en électricité grâce à des cellules solaires. Cette électricité est une énergie renouvelable qui contribue à la protection du climat et qui réduit les dépenses énergétiques.



Deux options sont possibles pour profiter des aides Klimabonus :
- Demande d'aides après la fin des travaux auprès de l'Administration de l'environnement, sur base d'une demande en ligne via myguichet.lu ou courrier,
- Préfinancement par l'artisan.

Dans le cadre du préfinancement, certaines étapes du processus varient ; **elles sont mises en évidence dans les encadrés jaunes.**

klima agence

Explications de base sur les exigences demandées

Description des démarches en place

Information pour l'installation d'une borne de charge

Pour renforcer l'interaction des bâtiments avec le réseau d'électricité et améliorer la résilience de celui-ci, les bornes de charge doivent posséder une jonction ou un relais en amont permettant une communication filaire avec le compteur intelligent (smart meter).

À partir d'une puissance de 7 kW, cette connexion est une exigence du gestionnaire de réseau, afin que ce dernier puisse, en cas d'urgence, temporairement réduire la puissance ou désactiver la borne afin d'éviter des pannes générales dues à une surcharge du réseau et par là éviter des dommages (p. ex. défaillance d'infrastructures sensibles telles que les congélateurs). Le compteur intelligent est ainsi un élément central pour veiller à la protection et à l'équilibre du réseau électrique ; il permet également la gestion de la consommation et de la production d'électricité et procure des informations aux utilisateurs.



Chaque borne de charge privée ≥ 7 kW en triphasé resp. 4,6 kW en monophasé fait l'objet d'une déclaration auprès du gestionnaire de réseau d'électricité.



01 **Maître d'œuvre**
Définit le projet de mise en place d'une borne de charge et fait le choix entre prestataires de service et produits disponibles sur le marché.
Pour les copropriétés : syndic/copropriété convoque l'assemblée générale qui prend la décision concernant les travaux à réaliser.



02 **Artisan**
Prépare la demande d'autorisation pour l'installation auprès du gestionnaire de réseau. (La puissance maximale pour les maisons individuelles est de 11 kW. Pour les immeubles d'habitation, les commerces et autres bâtiments, la puissance maximale est déterminée par le gestionnaire de réseau sur demande.)

La réussite d'un projet repose sur une bonne préparation !

- ✓ Demander un **conseil gratuit et indépendant** auprès de Klima-Agence.
- ✓ Demander **plusieurs devis** pour choisir l'offre la mieux adaptée à vos besoins.
- ✓ Vérifier que les critères techniques requis **pour bénéficier des aides** sont respectés.
- ✓ **Prendre le temps** de comparer pour faire le bon choix.



Une bonne planification et un dimensionnement adapté **améliorent l'efficacité** de votre pompe à chaleur.



Une installation photovoltaïque **adaptée à vos besoins** est plus rentable.

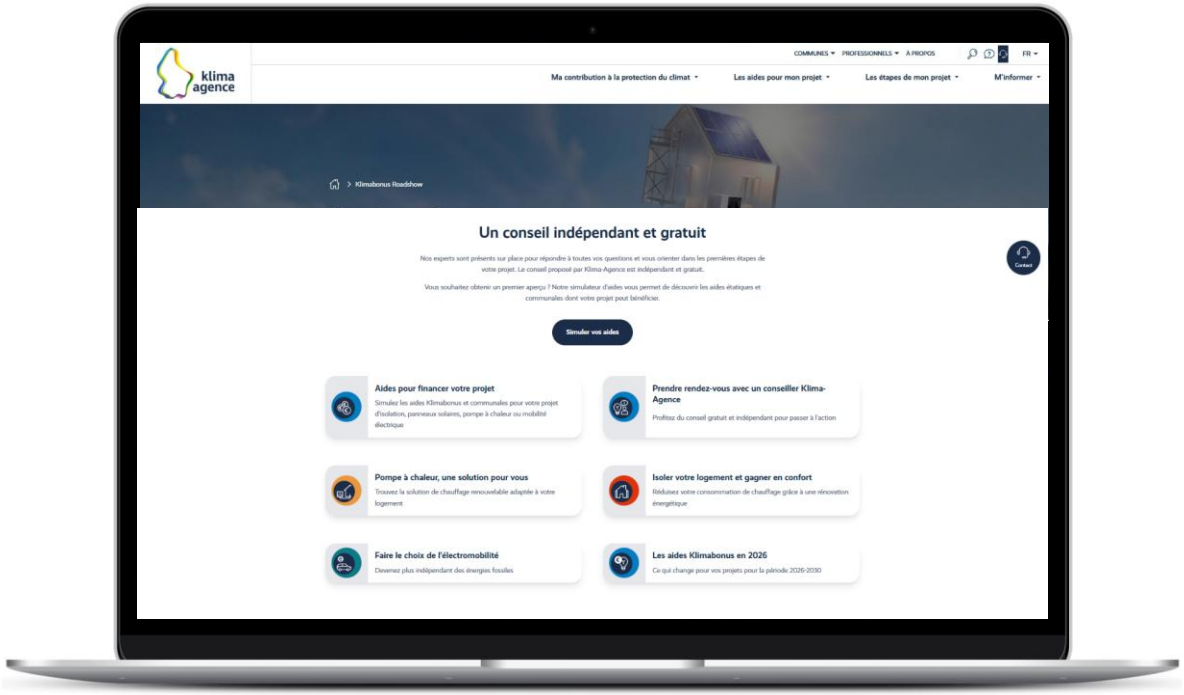


Une charge optimisée grâce à **un HEMS compatible.**

Klimabonus Roadshow
Conférences régionales - 18h30



Klimabonus.lu



Session questions - réponses



Merci de votre attention!

T. 8002 11 90
question@klima-agence.lu

Klima-Agence G.I.E.
R.C.S. Luxembourg C84

klima agence

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG